

Quatrième séance, vendredi 09 septembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Dutz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2022-GC-152	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2022-GC-148 "Garantir la sécurité d'approvisionnement électrique"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Alizée Rey Simon Zurich
2022-GC-154	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2022-GC-153 "Folie des prix de l'électricité : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Alizée Rey Simon Zurich
2022-DSAS-50	Décret	Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des primes abordables"	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-15	Motion populaire	Initiative "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" - Respectons la volonté populaire !	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marc Monney Stella Bonnet Sébastien Bossel Gaétan Zurkinden Daniel Savary <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-123	Mandat	Assurer des soins médicaux équivalents dans les deux langues	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Esther Schwaller-Merkle Achim Schneuwly Adrian Brügger Bernadette Mäder-Brühlhart Olivier Flechtner Rudolf Vonlanthen Bruno Boschung Nicolas Bürgisser Eliane Aebischer Markus Julmy <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-16	Mandat	Garantir un cadre clair et sûr pour l'HFR	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Estelle Zermatten Simone Laura Grossrieder Anne Meyer Loetscher Pierre Vial Antoinette de Weck Roland Mesot

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Jean-Daniel Schumacher Nicolas Kolly Alizée Rey Simon Zurich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-126	Motion	Revalorisation des revenus des proches aidants – modification de la défiscalisation des revenus des proches aidants	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Stéphane Sudan Bertrand Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Jacques Morand, Pascal Lauber, Erika Schnyder, Urs Hauswirth, David Fattebert et Claude Brodard.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vous transmets quelques communications :

- > le Club des questions familiales se réunira à la fin de la séance à la salle Felder où ils accueilleront les acteurs qui gèrent l'accueil des Ukrainiens dans le canton de Fribourg.
- > Vous avez tous reçu un nouveau programme hier, suite à la séance du Bureau qui a complété le programme avec deux demandes de procédure accélérée qui seront traitées en début de séance.
- > Ich begrüsse ganz herzlich alle Lernenden der Sensler Gemeinden auf der Tribüne. Bravo (*applaudissements*).
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Requête 2022-GC-152

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2022-GC-148 "Garantir la sécurité d'approvisionnement électrique"

Auteur-s: **Rey Alizée** (PS/SP, SC)
Zurich Simon (PS/SP, FV)
Dépôt: **06.09.2022** (BGC octobre 2022)

Prise en considération

Zurich Simon (PS/SP, FV). Personne, personne parmi nous n'a envie d'aller expliquer à la population fribourgeoise que nous n'avons pas fait tout ce qui était en notre pouvoir pour ne pas avoir de coupures de courant cet hiver, pour empêcher que les chaînes d'approvisionnement des magasins d'alimentation cessent de fonctionner, pour empêcher que les systèmes de sécurité de nos banques, par exemple, ou de nos prisons, stoppent. Vous avez - celles et ceux qui étaient comme moi à la présentation du Groupe E la semaine passée - entendu cette liste de conséquences possibles de coupures de courant, vous l'avez bien entendu et honnêtement, ça fait froid dans le dos. En traitant ce mandat en urgence, nous pouvons apporter une contribution majeure à la sécurité de l'approvisionnement électrique dans le canton de Fribourg. En effet, ce mandat demande que près de la moitié du potentiel photovoltaïque de notre canton soit réalisée jusqu'en 2025. Cela permettrait de couvrir environ la moitié de la consommation électrique de notre canton.

En ce moment même, la Confédération et son administration travaillent aussi dans l'urgence pour trouver des solutions. Vous savez ce que le Conseil fédéral propose ? Il propose d'assécher nos cours d'eau tout simplement pour créer une surproduction hydroélectrique qui permettrait de produire environ 100 à 150 gigawattheures, une somme relativement dérisoire. Le Conseil fédéral est donc prêt à faire mourir des millions de poissons - on peut se dire "Bon, tant pis" - et il est aussi prêt à assécher les cultures des agriculteurs qui sont présents dans la salle, et je pense donc que c'est quelque chose qu'on ne peut pas tolérer, surtout après la discussion qu'on a eue en début de semaine sur la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. Finalement, le Conseil fédéral produirait, avec des conséquences néfastes, plus ou moins la même chose que ce que nous visons avec ce postulat, soit 100 à 150 gigawattheures.

En parlant de conséquences, la pénurie d'électricité affecterait particulièrement négativement les entreprises fribourgeoises également. Dans le contexte actuel, il est très difficile pour ces entreprises de faire les investissements nécessaires pour prendre des mesures qui permettraient pour elles d'assurer leur propre sécurité, d'assurer un fonctionnement ininterrompu et par exemple, de couvrir une halle de production avec des panneaux photovoltaïques. Les outils prévus dans le mandat, comme par exemple la location des toitures et le cautionnement, permettent justement d'apporter le soutien nécessaire à ces entreprises et d'assurer leur sécurité. C'est maintenant, maintenant Chères et Chers Collègues, que ces entreprises et la population fribourgeoise ont besoin de réponses. Car finalement, nous avons adopté hier des mesures que l'on pourrait qualifier d'homéopathiques contre le changement climatique, avec un bilan carbone du Grand Conseil.

Devant l'urgence des crises énergétiques et climatiques, je vous invite, "aux grands maux les grands remèdes", à soutenir cette requête d'urgence.

Grossrieder Simone Laura (VEA/GB, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und werde mich sehr kurz fassen.

Die Fraktion Grünes Bündnis anerkennt die vorherrschende Energie- und Klimakrise als solche an und wird deshalb das beschleunigte Verfahren unterstützen. Wir möchten jedoch darauf hinweisen, dass wir in Zukunft das Instrument des beschleunigten Verfahrens nicht missbrauchen dürfen und uns gut überlegen, wann dies zum Zuge kommt.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Mon lien d'intérêt : je suis administrateur du groupe énergétique en mains fribourgeoises Groupe E.

Première chose à dire : la situation actuelle, il faut quand même le rappeler, est due à la stratégie 2050, erronée et précipitée, due à un dogmatisme antinucléaire, notamment du parti socialiste, qui a fait abandonner cette source d'énergie de manière précipitée, source d'énergie qui est la solution pour réussir notre transition énergétique. Il ne fallait pas abandonner le nucléaire, mais bel et bien construire une nouvelle centrale nucléaire jusqu'à ce que nous arrivions à suffisamment d'installations d'énergie renouvelable. Le mandat, pour lequel une requête d'urgence a été déposée, demande d'agir essentiellement sur le photovoltaïque. Cette proposition est totalement inutile pour parvenir à gérer la crise à venir, la crise hivernale ; c'est une proposition un peu démagogique. Aujourd'hui, la production photovoltaïque est suffisante, l'installation de nouvelles centrales photovoltaïques tourne à plein régime : Groupe E installe par exemple 1'000 installations

photovoltaïques par année, ce qui en représente 3 par jour. Il y a la société Groupe E, mais également ensuite toutes les autres sociétés : ce n'est donc aujourd'hui pas la volonté qui manque, c'est la main d'œuvre, c'est le matériel. Toutes les entreprises ont leur carnet de commandes rempli pour des mois, voire des années. Donc la volonté politique, la volonté populaire pour améliorer le photovoltaïque est là. Aujourd'hui, par exemple, durant la belle saison, la seule production photovoltaïque couvre l'entier de la consommation fribourgeoise à certains moments quand il fait beau. Mais il n'aura pas échappé au groupe socialiste qu'il y a un petit peu moins de soleil durant l'hiver et qu'on peut mettre des panneaux photovoltaïques sur tout le canton de Fribourg, s'il n'y a pas de soleil, cela ne résoudra rien. Ce qu'il faut, c'est trouver une solution à moyen terme pour augmenter la production hivernale. Malheureusement, aujourd'hui, je vois mal où trouver une source de production que l'on va installer en deux semaines pour cet hiver. Autrement dit, cette requête d'urgence n'amène rien du tout.

Par chance, par nécessité, le Conseil d'Etat a pris les choses en mains, l'organe de conduite travaille. Pour cet hiver, il faudra travailler sur des économies d'énergie faute de pouvoir augmenter massivement la production. Si nous avons un automne pluvieux, beaucoup de précipitations durant l'hiver et un hiver doux, je pense que nous pourrions passer cet hiver sans encombre. Si au contraire nous avons peu de précipitations et un hiver très froid, ça va être très, très compliqué pour la population, population qui prendra alors conscience de la nécessité d'avoir des sources de production indigènes et d'avoir une souveraineté totale en matière de production d'énergie.

Avec ces commentaires, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette requête d'urgence.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai exactement le même avis que mon préopinant, à savoir que cette demande d'urgence n'a aucun sens étant donné que même si on votait sur cette demande au mois d'octobre et pas au mois de février, au fond, cela ne changerait rien à la pose de panneaux solaires. Dites-moi en quoi on va poser plus de panneaux solaires en cinq mois qu'avant ? Personnellement, je vois plutôt dans cette demande un manifeste politique : vous n'avez pas forcément envie que ce mandat passe parce que si vous en aviez eu envie, vous auriez cherché peut-être des soutiens parmi les autres députés. Or là, c'est un mandat uniquement du groupe socialiste ! C'est donc vous qui voulez vous dédouaner par rapport à la population. Vous l'avez dit, Monsieur Zurich : "Comment est-ce qu'on répondra à la population ?" Eh bien vous répondrez : "Nous, on fait quelque chose, les autres députés ne font rien". Or vous savez bien que pour un mandat, il faut une majorité qualifiée ; en partant tout seul, vous savez que vous ne l'emporterez pas.

Je regrette donc cette manière de faire, car ce n'est pas comme ça que l'on travaille d'habitude quand on dépose un mandat. En plus, ces demandes de procédure accélérée - comme l'a dit mon collègue Kolly - ne résoudront absolument rien car la situation est beaucoup plus grave : il ne suffit pas de déposer un mandat pour qu'on assainisse la situation de l'énergie que l'on connaît. Je ne peux donc que vous encourager à refuser cette demande de procédure accélérée.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Sur la base, les mandats sont tout à fait pertinents, ai-je envie de dire. Par contre, ce qui est beaucoup plus gênant, c'est la procédure accélérée, et c'est ça qui est un problème actuellement. Sur le fond, on peut être d'accord : il faudra qu'on en débattenne, mais je pense qu'il y a des choses intéressantes qui sont dites. Je regrette également que le Grand Conseil ait voté lundi une procédure accélérée par rapport à la sécheresse dans l'agriculture. Je pense personnellement que plus on va aller dans cette façon de travailler, plus on va enrayer le système. Je pense en effet que c'est un domaine qui doit être traité correctement et normalement par le Service cantonal de l'énergie et pas par le Conseil d'Etat. Si on demande la procédure accélérée bientôt pour chaque interpellation parlementaire, ce sera finalement au contraire du temps qui sera à quelque part perdu ! Et pour cette seule et unique raison, je voterai non et je recommande de voter non à la procédure accélérée, afin que l'on traite ce mandat correctement dans les délais normaux, comme le deuxième d'ailleurs. Ils sont tout à fait pertinents et intéressants, mais nous devons en débattre.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Tout d'abord, je prends note avec regrets que M^{me} de Weck ne nous soutiendra pas parce qu'on ne lui a pas demandé si elle voulait participer. La prochaine fois, je lui poserai la question ! Je constate aussi que mon collègue Kolly mise tout sur le nucléaire : il y a actuellement la moitié du parc nucléaire français à l'arrêt, ce qui est d'ailleurs une des raisons de la crise, mais continuons à tout miser sur le nucléaire sans régler la question des déchets !

On parle de torpiller par dogmatisme, mais je pense que là, le groupe de l'Union démocratique du centre a torpillé une sacrée série de propositions constructives, que ce soit au Parlement fédéral ou ici, pour avancer un peu concrètement en matière de transition énergétique. On entend aussi que la pose de panneaux photovoltaïques tourne à plein régime. Groupe E travaille donc beaucoup, et c'est super pour les jetons de présence de ses administrateurs...

Mais encore une fois, si l'on se base sur les études - et ce qui m'importe aujourd'hui, ce sont précisément les études -, on aura besoin, au rythme actuel, de plus de 270 ans pour couvrir le potentiel photovoltaïque du canton de Fribourg. 270 ans ! Alors oui, on peut dire que ça tourne à plein régime, mais accélérons. Finalement, sur le fond, sur la procédure d'urgence, nous avons aujourd'hui une situation de crise ; on ne vient pas demander des requêtes d'urgence pour tous les mandats, c'est même la première fois qu'on le fait aujourd'hui. Nous avons une situation de crise et nous nous devons d'apporter des réponses convaincantes, des réponses cohérentes, et je suis convaincu que ce mandat en est une. Ce n'est pas la seule piste et je me

réjouis de voir les propositions constructives du Groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux à ce sujet. Donc acceptons cette procédure d'urgence pour pouvoir agir.

Bonny David (PS/SP, SC). Je veux juste signaler une chose à M^{me} de Weck : c'est dommage qu'elle s'oppose systématiquement aux propositions du groupe socialiste concernant les panneaux solaires ; on était même arrivé avec la proposition de couvrir tous les toits du canton, y compris les bâtiments culturels, et là aussi vous étiez opposée. Manifestement, si on n'arrive pas à poser des panneaux solaires, on aura des éoliennes !

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Pour commencer, j'aimerais rapidement dire à M. Zurich que les attaques personnelles ne servent à rien. Deuxièmement, je n'ai jamais dit qu'on misait tout sur le nucléaire, je n'ai pas dit ça. Mais lorsqu'on a une attitude dogmatique, on n'entend pas ce que les autres veulent dire. J'ai dit que la solution du nucléaire était la solution de transition pour réussir la transition énergétique. Aujourd'hui, on a éteint le nucléaire, comment va-t-on produire notre électricité ? Avec les centrales à charbon en Allemagne, grâce aux propositions socialistes antinucléaires, grâce au gaz et grâce aux génératrices que tout un chacun commence à aller acheter maintenant pour passer l'hiver. Alors, bravo pour le résultat ! Moi, je préfère produire des déchets nucléaires pendant encore 20 ans plutôt qu'émettre du CO₂ comme on ne l'a encore jamais fait durant cette année. Allez écouter vos collègues socialistes français, ils ont un avis beaucoup plus lucide sur la question.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je me permets juste de répondre à M. Bonny : je ne crois pas avoir dit que j'étais contre le solaire et la pose de panneaux solaires. On pourra le relire dans le PV, je n'ai pas dit ça. Je me suis prononcée uniquement sur la procédure accélérée. Bien entendu que je suis pour le solaire, mais pour les panneaux solaires qui sont posés au bon endroit. Installer des panneaux solaires dans des zones à 400 mètres d'altitude où vous avez du brouillard, comme à Payerne, cela ne sert à rien, parce que ce dont on a besoin, c'est d'énergie solaire en hiver. Il faut qu'il y ait du soleil, donc à 800 mètres, au-dessus du brouillard. Mettre des panneaux solaires à 400 mètres ne sert à rien quand vous avez du brouillard, il faut les mettre plus haut. C'est donc ma position et je n'ai jamais dit que j'étais contre les panneaux solaires, merci d'en prendre note.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est refusée par 63 voix contre 33. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la requête:

Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB). *Total: 33.*

Ont voté contre:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP),

Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 3.*

> Le mandat 2022-GC-148 sera ainsi traité selon la procédure ordinaire.

Requête 2022-GC-154

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2022-GC-153 "Folie des prix de l'électricité : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !"

Auteur-s: **Rey Alizée (PS/SP, SC)**
Zurich Simon (PS/SP, FV)
Dépôt: **06.09.2022 (BGC octobre 2022)**

Prise en considération

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts : comme vous tous et toutes, je consomme de l'électricité. Ces derniers jours, on a appris que les fournisseurs de courant du canton ont annoncé des augmentations conséquentes des prix de l'électricité. Pour le Groupe E, ce sera près de 20%, et ça va aller jusqu'à 50%, ce qui représente une augmentation conséquente pour les ménages, pour les familles, pour les personnes qui ont des bas et moyens revenus. Il faut agir car nous savons que nous vivons actuellement une crise, une inflation avec l'augmentation des prix. On a aussi également une hausse des primes maladie annoncée pouvant aller jusqu'à 11% - dans le canton de Fribourg ce sera plutôt entre 6 et 7% -, mais ce sont des choses qui s'accumulent et avec cette crise énergétique, les conséquences peuvent être tragiques pour les personnes qui ont des bas et moyens revenus. C'est pour cela que cette demande est faite, pour qu'on puisse accélérer ce processus afin de prendre des mesures rapidement et ne pas attendre février, mars ou avril. Là ce sera trop tard, les gens seront déjà en difficulté. Il faut absolument pouvoir donner cette réponse-là dès maintenant. Il faut agir pour éviter de précariser encore plus les bas et moyens revenus. Il est donc primordial de prévoir des mesures rapidement, de pouvoir avoir une réponse claire sur la suite à venir et d'anticiper au maximum sur les éventuelles mesures à prendre : comme on le dit si bien, "prévenir plutôt que guérir".

En tant que signataire de ce mandat, je vous invite donc à donner une suite favorable à cette demande de procédure accélérée.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Les arguments que nous avons soutenus avant sont toujours valables. Nous sommes face à une situation de pénurie d'électricité, nous incitant à économiser l'électricité. Et que propose le groupe socialiste ? Subventionner un produit que nous n'avons pas ! Donc au niveau de se tirer une balle dans le pied, là, vous faites très fort !

Par contre, il est vrai que l'augmentation des prix de l'électricité aura un effet compliqué pour les bas revenus, et aura surtout un effet très néfaste pour les grands consommateurs d'électricité que sont les acteurs économiques. Là, je crains vraiment du chômage partiel, une économie mise à l'arrêt, et cela risque d'être très difficile. Il ne faut pas agir à court terme sur cette problématique, ou alors agissons sur l'ensemble des coûts de l'énergie qui augmentent, c'est-à-dire aussi sur les produits pétroliers, les produits gaziers, donc sur tous les produits énergétiques. Car là, il y a aussi une inégalité de traitement entre les personnes qui n'ont pas le choix d'utiliser des produits énergétiques pétroliers : pensez aux locataires d'un immeuble qui verront leurs charges augmenter sans rien pouvoir faire, pensez aux régions périphériques.

Je veux quand même signaler que Groupe E a réussi à limiter l'augmentation à 20% parce qu'ils disposent d'une forte production indigène d'énergie, grâce au photovoltaïque, aux barrages et à d'autres solutions, et c'est uniquement comme cela qu'on arrivera à baisser les coûts de l'électricité dans notre canton, encore une fois en augmentant la souveraineté énergétique dans le canton de Fribourg en construisant de nouvelles installations de production d'énergie. C'est ce sur quoi notre canton et notre Grand Conseil doivent agir en soutenant toute démarche en ce sens.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette requête demandant la procédure accélérée.

Zurich Simon (PS/SP, FV). J'ai juste une petite question à mon préopinant : est-ce que ce que vous venez de dire, à savoir que Groupe E a pu limiter la hausse du prix de l'électricité à 20% en misant sur une forte production indigène, n'est pas contradictoire avec votre attaque de tout à l'heure contre le photovoltaïque et votre plaidoirie pour la production du nucléaire ? Parce que je ne pense pas que Groupe E va produire du nucléaire prochainement.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je partage entièrement l'opinion de notre collègue Kolly. Ce mandat et cette requête d'urgence, c'est à nouveau plus la preuve d'un manifeste politique que d'une véritable volonté d'aider les personnes. Que l'on prenne cette décision maintenant ou qu'on la prenne dans cinq mois, ça ne change pas grand-chose, parce que de toute façon, si ça passait, la mise en place prendrait certainement beaucoup plus de temps. Je pense en outre qu'on parle beaucoup trop d'urgence : on est toujours dans l'urgence et ça nous empêche de réfléchir calmement. Je crois qu'il est nécessaire de réfléchir. D'ailleurs, il y a une *task force* qui a été mise en place, une *task force* qui est en contact avec la Confédération, et je crois que c'est à eux d'essayer d'arranger la situation. On doit aussi leur faire confiance et ne pas essayer chacun de son côté, avec des petits bouts de ficelle. Raison pour laquelle le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera cette requête d'urgence.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Sur le fond, j'ai une certaine sympathie pour le mandat socialiste (*rires*). Sur le fond, je pense que l'on devra faire quelque chose par rapport aux plus nécessiteux. Par contre, on ne doit sûrement pas agir sur les tarifs de l'électricité ni sur les énergies fossiles. Il y a certainement d'autres moyens mais là, ce sera un débat séparé.

Sur la forme, je suis contre, absolument contre qu'on fasse là aussi une exception avec un traitement d'urgence. Je pense que c'est un domaine qui doit être traité correctement et bien, et en l'état, je peux déjà vous dire que le Service de l'énergie est complètement absorbé par une grande quantité d'instruments parlementaires. Il faut quand même qu'on fasse attention, nous - et je suis moi aussi coresponsable -, à l'administration et au Conseil d'Etat concernant tout ce qu'on souhaite et ce qu'on veut. Dans ce cadre-là, personnellement, je vais refuser la procédure accélérée, et je demanderai au groupe de la refuser également. Mais surtout que l'on traite cela avec bienveillance, parce qu'on devra certainement faire quelque chose. Dans ce sens-là, je vous demande de refuser cette demande de procédure accélérée.

Rey Alizée (PS/SP, SC). J'aimerais répondre à certains de mes préopinants.

Tout d'abord à M. Kolly concernant le fait d'économiser l'énergie. Quand on a un ménage de quatre personnes avec deux parents, deux enfants, les économies possibles sont les mêmes mais les revenus sont différents ; donc quand on a des bas et moyens revenus, on ne peut pas économiser deux fois plus d'énergie qu'une famille qui a des revenus plus aisés. Il y a donc là aussi une inégalité de traitement qu'il faut combler. Pour le soutien à l'économie, cela concerne également les emplois : nous serions ainsi tout à fait ouverts à discuter avec le groupe de l'Union démocratique du centre s'il venait avec une proposition dans ce sens.

Pour répondre à M^{me} de Weck qui disait que pour quelques mois ça avait peu d'importance : j'estime, en tant que conseillère communale en charge du social - comme vous l'avez été M^{me} de Weck, donc vous le savez très bien -, qu'avec des revenus peu importants, avec des gens qui tombent à l'aide sociale pour pas grand-chose, il peut arriver un petit pépin dans la vie, on n'est jamais à l'abri. Si on fait le calcul avec l'augmentation prévue par Groupe E, cela représente 180 frs par mois sur plusieurs mois, ce qui fait une différence, et j'estime qu'on doit traiter ce mandat plus rapidement sur cette question-là.

Pour revenir à ce qu'a dit mon collègue M. Dafflon concernant les mesures à prendre, si vous étiez présent le lundi où Groupe E a présenté ses chiffres, M. le Conseiller d'Etat Curty a dit qu'aucune mesure n'était prévue ! J'estime donc que c'est de notre responsabilité ici au Grand Conseil d'agir.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je crois que si on prend des arguments, il faut avoir une certaine logique. M^{me} de Weck explique qu'on ne peut pas tout traiter en urgence, que cette urgence-là n'est pas appropriée et qu'il faut prendre le temps de bien réfléchir pour ce type d'objet. Qu'a-t-on voté en début de session ? C'était une aide urgente pour les agriculteurs. Mais là, votre discours, M^{me} de Weck, était tout autre. Là, l'urgence était bien présente. Soit on parle de choses logiques et sérieuses, soit on dit "Quand c'est la droite qui dépose, c'est urgent" et "Quand c'est la gauche, de toute façon, ce n'est jamais urgent".

Certains états ont pris des dispositions immédiates, comme par exemple l'Italie ou la France, pour subventionner l'essence. Quand M. Dafflon dit que la facture d'électricité va venir dans quelques mois, elle n'est pas dans cinq mois, Monsieur Dafflon, elle est tout de suite. J'ai envie de dire, moi, que le Conseil d'Etat, comme il l'a fait avec le Plan climat l'autre fois - et M. Castella l'a dit -, n'attend pas les questions ou les mandats des députés pour faire quelque chose, il prend automatiquement les mesures qu'il faut, dans l'urgence. C'est-à-dire que même si l'urgence est acceptée, je pense que les services de l'Etat sont déjà en train de travailler dessus ; c'est donc un coup de pouce qu'on leur donne, on va dans leur direction plutôt que de freiner leurs actions, car que ce soit accepté ou pas, le Conseil d'Etat devra faire quelque chose. On est dans cette

logique-là. Donc s'il vous plaît, un tout petit peu, j'ai envie de dire, d'humanité : il n'y a pas que les entreprises, il y a aussi la population ; tout le monde en fait partie, même la droite, même les gens que vous représentez, M. Kolly. Dans ce sens-là, tout le monde aura besoin d'un coup de main ponctuel. on l'a fait pour le Covid, on l'a fait en début de session pour les agriculteurs, faisons-le maintenant pour les ménages qui représentent aussi bon nombre de vos électeurs du groupe de l'Union démocratique du centre.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Navré de devoir encore parler.

M^{me} Rey, l'affaire des économies d'énergie est l'affaire de tous, des familles pauvres comme des familles riches. Toutes doivent faire un effort, malheureusement.

M. le Député Mauron, l'augmentation n'est pas immédiate, elle prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et les premières factures sur acomptes arriveront au mois de mars 2023. Ce sera quand même dans sept mois, donc on aura le temps de traiter votre motion avant que l'effet se fasse sentir. Et encore une fois, subventionner une énergie qu'on n'a pas alors que l'on fait face à une pénurie poussera les gens à consommer parce qu'il n'y aura aucune augmentation. C'est totalement contre-productif et ce qu'il faut éviter absolument, à savoir des situations où le marché se dérégularise totalement, ces fameux *black-out* où les conséquences, là, seront absolument catastrophiques pour l'économie, pour le social, pour les hôpitaux, pour la nature, où toutes les stations d'épuration arrêteront de fonctionner d'un moment à l'autre, où on polluera nos cours d'eau. On doit donc tout faire pour moins consommer durant cet hiver afin d'éviter cette fameuse pénurie et la chute du système.

Ensuite, pour répondre à M. Zurich, non il n'y a aucune contradiction, M. Zurich : vous pouvez encore une fois tapisser le canton de Fribourg de panneaux photovoltaïques, on travaille avec une énergie alternative qu'on ne peut aujourd'hui pas ou presque pas stocker, si ce n'est dans des batteries tout autant polluantes, donc ça ne servira à rien. Il faut avoir des moyens de production qui tournent l'hiver, à l'image des barrages et du nucléaire, qui tournent toute l'année. C'est assez pratique quand on a de l'électricité produite toute l'année et peut-être, peut-être ne pas le dire trop fort, des éoliennes. (*rires*)

> Au vote, la prise en considération de cette requête est refusée par 63 voix contre 32. Il y a 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la requête:

Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB). *Total: 32.*

Ont voté contre:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glasson Benoît

(GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP). *Total: 5.*

> Le mandat 2022-GC-153 sera ainsi traité selon la procédure ordinaire.

Décret 2022-DSAS-50

Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des primes abordables"

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	24.05.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2453</i>)
Préavis de la commission:	24.08.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2459</i>)

Entrée en matière

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). La commission s'est réunie le 24 août pour traiter la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des primes abordables". Je tiens déjà à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre, M. Alexandre Grandjean, conseiller juridique à la Direction de la santé et des affaires sociales, et M. Patrick Andenmatten, représentant de l'ECAS, pour leur présence et la discussion constructive. Également un très grand merci à M. Alain Renevey, notre secrétaire parlementaire, pour le suivi du PV.

Comme ce matin ici au plénum, il s'agissait pour la commission de se prononcer uniquement sur la validité de cette initiative et de ne pas tenir un débat sur son contenu. On est presque arrivé à canaliser la discussion à la question de la validité, mais il est inévitable d'accepter aussi quelques questions de compréhension sur le contenu parce qu'il faut aussi finalement être au courant de ce en quoi consiste l'initiative qui doit être validée.

Donc de quoi s'agit-il dans cette initiative ? Je raccourcis à l'essentiel. Les initiants demandent un nouvel article 56^{bis} dans la Constitution qui prévoit que "les primes de l'assurance maladie obligatoire à la charge des assurés s'élève au maximum à 10% du revenu disponible", fin de citation. L'aboutissement de cette initiative, avec un total de 6'487 signatures valables, a été constaté dans la Feuille officielle no 5 du 4 février 2022. Tout comme le Conseil d'Etat, la commission a pu constater que l'initiative :

- > répond à l'exigence d'unité de la matière ;
- > est formulée en termes généraux et ne mélange pas les niveaux de la Constitution et de la loi ;
- > n'est pas contraire au droit supérieur ou à la Constitution cantonale ;
- > et finalement, dernier point, concerne un objet susceptible d'être exécuté le cas échéant.

C'est avec ces constatations que la commission propose à l'unanimité d'entrer en matière, de valider cette initiative constitutionnelle et par conséquent d'accepter le décret qui nous est soumis par le Conseil d'Etat.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs du monde des médias, je vous salue. Je suis tout content, vu que c'est la première fois que j'y prends la parole, d'être à nouveau ici dans cette salle, et d'être aussi proche, de vous voir. Comme je l'ai dit à la télévision l'autre jour, on voit mieux les "mimiques" de chacune et chacun, et c'est ce qui fait un peu avancer les débats aussi ; j'avoue que j'aime bien ça. Ceci en guise de préambule.

Monsieur le Président de la commission, je vous remercie également pour la qualité des débats que nous avons eus concernant cette validation de l'initiative constitutionnelle pour les primes abordables. Il est donc clair qu'aujourd'hui - et ça, je tiens vraiment à le préciser -, nous allons pouvoir entrer dans le débat technique de toute cette affaire-là. Ce que le Conseil d'Etat

a constaté en vous recommandant d'accepter la validité de cette initiative, c'est que le nombre de signatures requises a été atteint et que toute la procédure a été conforme au règlement en la matière. C'est donc ce préambule-là que je voulais vous donner, Monsieur le Président, dans le cadre de l'entrée en matière.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis présidente du Parti socialiste fribourgeois et présidente du comité de l'initiative que l'on traite ce matin concernant sa validité.

Chaque automne ou presque, on connaît la chanson : c'est celle de l'annonce d'une hausse des primes maladie. Cette année, je ne vais pas faire durer le suspense, on n'y échappera pas. Des hausses de primes allant jusqu'à 11% ont même été annoncées. Pour le canton de Fribourg, on se situerait dans la moyenne - c'est typiquement fribourgeois -, c'est-à-dire entre 6 et 7% d'augmentation. Avec la situation actuelle que j'ai déjà évoquée auparavant - donc l'inflation, l'augmentation des tarifs de l'électricité -, cela va peser lourd, encore une fois, sur le budget des ménages.

Concernant la validité, M. le Rapporteur a déjà évoqué les différents points. Je ne vais donc pas m'appesantir là-dessus étant donné que l'initiative respecte l'unité de la matière, l'unité de forme et de rang, est conforme à la constitutionnalité et est exécutable. Donc sur ce point-là, je ne vais pas alourdir le débat.

Mais je tiens à rappeler qu'il y a actuellement une initiative au niveau fédéral qui est traitée aux Chambres. Un contre-projet est discuté, mais s'il y a un contre-projet au niveau fédéral, cela ne veut pas dire que le canton et le Conseil d'Etat ne doivent pas agir et être proactifs sur cette problématique, problématique de la santé qui est un des enjeux de notre législation. Je pense vraiment qu'il faut s'impliquer, et donc nous attendons un soutien fort, une réponse forte du Conseil d'Etat en étant proactif, visionnaire. Il faut agir, les primes vont augmenter, je l'ai dit, de 6 à 7% pour le canton de Fribourg, sans compter toutes les autres augmentations. Nous devons garantir un accès aux soins, mais aussi un accès à des soins abordables financièrement.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune, et donc quand même un petit peu touché par ce décret.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du décret "Pour des primes abordables" et ne peut que constater sa validité. Il relève néanmoins les éléments suivants, à savoir qu'il y a plusieurs projets - un projet fédéral, national et celui dont nous discutons aujourd'hui - et qu'il sera important de faire les choses dans le bon ordre et de se coordonner pour éviter par la suite des risques d'incompatibilité entre ces éléments. Il faudra également tenir compte du DETTEC dans la mise en application : celui-ci, comme vous le savez, a pour but le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et prévoit notamment de transférer aux communes une plus grande autonomie quant aux soins à domicile, à l'accueil extrafamilial et concernant les personnes âgées ou encore handicapées. Ces transferts auront un coût très important pour les communes et un impact direct sur ce décret "Pour des primes abordables". Il faudra donc en tenir compte dans sa mise en application et revoir éventuellement la répartition fiscale entre Etat et communes, ce sera important.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts : j'ai participé à la commission chargée de l'examen de ce décret.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s constate à l'unanimité la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des primes abordables". Notre groupe se réjouit de traiter du fond de cette initiative, ô combien bienvenue en ces temps d'annonce de hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation probable des primes - même plus que probable d'ailleurs - et de l'augmentation en général de beaucoup de biens.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit dem zur Diskussion stehenden Thema habe ich keine direkten Interessenbindungen. Ich spreche im Namen meiner Fraktion, der Fraktion Die Mitte.

Ich werde mich kurz halten. Ich bleibe beim Thema und mache keine weiteren Ausflüge. Es geht einzig darum zu prüfen, ob die Gültigkeit der Initiative festgestellt werden kann oder nicht. Die Fraktion Die Mitte stellt fest, dass alle wesentlichen Punkte gegeben sind, um die Initiative für gültig zu erklären. Die Initiative widerspricht nicht geltendem Recht, sie wahrt die Einheit der Form, der Materie und der Normstufe, die Anzahl der Unterschriften ist ausreichend.

Die Frage zum Dekret, die sich heute stellt, bejahen wir und unterstützen wir einstimmig. Wir stimmen für die Gültigkeit.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je peux constater que l'entrée en matière n'est pas contestée : tous les porte-paroles des groupes soutiennent l'entrée en matière de ce projet.

Je ne veux pas vraiment non plus commencer maintenant le débat sur le contenu, mais simplement rappeler - ça a été aussi signalé par M^{me} la Députée Alizée Rey et M. le Député Barras - ce qui se passe également sur le plan fédéral, pour vous donner une information à ce sujet même si ça n'a pas une influence aujourd'hui sur les démarches que nous faisons dans ce dossier. Le Parti socialiste suisse a également déposé une initiative populaire au niveau fédéral : celle-ci demande que la Constitution fédérale soit modifiée afin que les primes d'assurance-maladie ne dépassent pas les 10% du revenu disponible. Alors là, c'est pratiquement du "copier-coller" de ce qui nous est présenté maintenant dans l'initiative cantonale. De son côté le Conseil fédéral a proposé un contre-projet indirect sous la forme d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-

maladie, ce qui constitue là une petite différence : c'est un changement de la loi sur l'assurance-maladie et non pas de la Constitution fédérale. Durant la session de juin 2022, le Conseil national a rejeté et l'initiative, et le contre-projet du Conseil fédéral, tout en adoptant un autre contre-projet émanant de sa propre commission compétente. C'est donc la situation actuelle sur le plan fédéral : il y a ainsi également quelque chose qui bouge et qui pourrait peut-être un jour avoir une influence sur les décisions qui seront prises chez nous. Mais pour l'instant, ça a aussi déjà été discuté à la commission avec M. le Commissaire, on va poursuivre effectivement le chemin de ce dossier cantonal.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. C'est vrai que, comme vous l'avez dit, après la constatation de la validité de l'initiative, le Conseil d'Etat vous transmettra un projet de décret pour savoir s'il y a lieu de l'accepter, de rédiger un contre-projet ou de la refuser. Aujourd'hui ce n'est donc pas le moment de discuter sur le fond, comme on l'a bien dit tout à l'heure.

Toutefois, il me semble important de vous transmettre quelques réflexions sur la problématique à laquelle aussi bien le Conseil d'Etat que vous, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, allez être confronté-e-s. En effet, le Parti socialiste suisse a également déposé une initiative populaire au niveau fédéral demandant que la Constitution, cette fois-ci fédérale, soit modifiée afin que les primes d'assurance-maladie ne dépassent pas le 10% du revenu disponible des ménages. De son côté, le Conseil fédéral a proposé un contre-projet indirect sous la forme d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Durant la session de juin dernier, le Conseil national a rejeté aussi bien l'initiative du Parti socialiste que le contre-projet du Conseil fédéral. Il a cependant adopté un autre contre-projet émanant de sa commission. Le dossier est maintenant transmis au Conseil des Etats. Pas plus tard qu'hier, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats a communiqué qu'elle a chargé l'administration fédérale de lui fournir des chiffres sur une autre variante de financement de la réduction des primes. Nous allons donc être confrontés à quatre variantes au niveau national :

- > première variante : l'initiative du Parti socialiste ;
- > deuxième variante : le contre-projet du Conseil fédéral ;
- > troisième variante : le contre-projet du Conseil national et ;
- > quatrième variante : le contre-projet du Conseil des Etats.

Pas simple ! À l'heure actuelle, il n'est pas possible de vous dire quelle variante sera finalement retenue par le Parlement ou le peuple suisse. La seule chose que l'on sait est que le droit cantonal doit être compatible avec le droit fédéral. Nous, donc aussi bien le Conseil d'Etat que vous, Mesdames et Messieurs les Députés, serons devant un travail qui demande des talents d'équilibriste de très haut niveau. Ce ne sont pas uniquement des questions théoriques, non, il s'agit également de sommes très importantes, de coûts. En effet, environ un quart de la population fribourgeoise reçoit aujourd'hui des subsides pour un total d'environ 180 millions de francs. Selon les estimations de l'administration fédérale, le contre-projet du Conseil national augmenterait cette somme, pour le seul canton de Fribourg de 75 millions de francs, à raison de 48 millions à la charge de la Confédération et 27 millions à la charge du canton. Nous parlons donc d'un montant de 255 millions de francs chaque année pour les déductions de primes, voire encore de beaucoup plus si une des initiatives devait être acceptée. Vous comprenez qu'avec de tels montants en jeu, le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé et qu'il veut faire des réflexions en toute sérénité, mais bien entendu dans les délais requis par la législation. Dans ce contexte, je ne pourrai donc aujourd'hui pas répondre à des questions qui touchent le fond de l'initiative puisque je ne peux bien évidemment que relayer la position actuelle du Conseil d'Etat. Je tiens néanmoins à vous rassurer et à vous assurer que le Conseil d'Etat s'est montré très préoccupé par la hausse des primes des caisses maladie et qu'il tient vraiment à ce que toutes les citoyennes et tous les citoyens du canton puissent payer leurs primes dans de bonnes conditions.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des primes abordables"

Art. 1

Boschung Bruno (*Le Centre / Die Mitte, SE*). L'article 1, c'est juste la constatation de la validité de l'initiative, qui est conforme. L'alinéa 2 contient en outre une prescription liée aux délais légaux à respecter pour soumettre l'initiative à votation populaire.

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 91.*

—

Motion populaire 2022-GC-15

Initiative "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" - Respectons la volonté populaire !

Auteur-s:	Monney Marc Bonnet Stella Bossel Sébastien Zurkinden Gaétan Savary Daniel
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	26.01.2022 (BGC mars 2022, p. 1098)
Développement:	26.01.2022 (BGC mars 2022, p. 1098)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.07.2022 (BGC septembre 2022, p. 2587)

Prise en considération

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vous rappelle que cette motion populaire a abouti, et conformément à la législation sur l'exercice des droits politiques, elle est maintenant traitée comme une motion parlementaire. Toutefois les règles sur l'urgence ne sont pas applicables dans ce cas. Je vous donne lecture du résumé de cette motion populaire : les motionnaires demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte demandant le gel de la transformation des sites hospitaliers de Riaz et Tavel dans l'attente de la votation sur l'initiative "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" Respectons la volonté populaire !" Les auteurs de cette motion populaire sont M^{me} Stella Bonnet et MM. Gaétan Zurkinden, Marc Monney, Daniel Savary et Sébastien Bossel. Je vous rappelle que selon l'article 86 let. c de la loi sur le Grand Conseil, les motionnaires ne s'expriment pas devant le Grand Conseil. Je vous rappelle également que le Conseil d'Etat propose de refuser cette motion.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt : je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR et vice-présidente du Réseau Santé et Social de la Gruyère.

Le thème des urgences se révèle être un sujet très émotionnel. Le fait est que la définition de ce qui est la mission d'un service d'urgences n'est pas claire pour la majorité des citoyens. Un service d'urgences doit pouvoir assumer la prise en charge des patients dont le pronostic vital est engagé, les fameux degrés I et II. Pour assurer ceci, un service de réanimation et un bloc opératoire et leur personnel doivent être disponibles en tout temps. Afin de simplifier, je n'utiliserai ici que les termes au masculin, mais le genre féminin est évidemment implicite. Pour une intervention opératoire, il faut d'abord un chirurgien : selon la pathologie, ce sera un spécialiste en chirurgie viscérale ou orthopédique, ou en neurochirurgie, en gynécologie, etc., ce qui fait déjà un certain nombre de médecins spécialistes qui doivent être disponibles, de garde ou de piquet. À ce chirurgien spécialiste, en salle d'opération s'ajoute un, voire deux médecins assistants, un médecin anesthésiste, un infirmier anesthésiste, deux infirmières instrumentistes, un aide de salle. Donc, huit personnes de garde pour quelques interventions réellement urgentes par mois, sur un site périphérique. Je pense qu'il paraît assez évident que vouloir maintenir des services d'urgences dignes de ce nom sur les sites périphériques est utopique. Ceci représente un coût considérable, mais même si l'Etat acceptait de le financer, il serait quasi impossible de recruter le personnel spécialisé, devenu rare. Cette difficulté serait encore aggravée par le manque d'intérêt que susciteraient ces postes pour les professionnels, qui verraient surtout le risque de perdre leurs compétences par manque de pratique. L'évolution de la médecine doit aussi être considérée. Pour l'illustrer, je vous donne l'exemple suivant : il y a 30 ans, un patient victime d'un infarctus du myocarde était hospitalisé et soigné par l'administration d'anticoagulants. Il ressortait de l'hôpital trois semaines plus tard avec souvent des séquelles importantes. Aujourd'hui, une coronarographie effectuée par un cardiologue et son équipe dans les plus brefs délais permet de visualiser les artères coronaires bouchées, et une dilatation ou une pose de stent permettra de rétablir la circulation directement lors de cet examen. Le patient sortira de l'hôpital quelques jours plus tard avec une récupération optimale. Ceci est un exemple parmi beaucoup d'autres : AVC, hémorragies, détresses respiratoires requièrent une prise en charge spécialisée. La question est : qui souhaite encore être soigné avec les méthodes d'il y a 30 ans ? Est-ce que vous espérez être pris en charge par un médecin qui pratique l'opération que vous devez subir quelques fois par année ou par celui qui la pratique quasi quotidiennement ? La notion de masse critique devient ici évidente, la qualité des compétences est gage de sécurité pour le patient. Le Covid a accéléré la stratégie de l'HFR, stratégie devenue incontournable pour répondre d'une part aux exigences économiques, et d'autre part à la pénurie du personnel spécialisé, tout en garantissant la qualité et la sécurité pour les patients. L'optimisation de la chaîne des urgences préhospitalières se révèle essentielle, avec notamment le renforcement des services d'ambulances, du SMUR, la formation des *first responders*, la sensibilisation de la population à appeler le 144, qui réorientera le patient

vers la structure la plus adaptée. La question financière des coûts des prises en charge par les ambulances devrait être étudiée. Le fait est qu'il représente une inégalité de traitement selon que le patient habite plus ou moins loin des centres.

Les motionnaires demandent le gel de la transformation des sites hospitaliers de Riaz et de Tafers dans l'attente de la votation sur l'initiative susmentionnée. Vouloir stopper l'évolution des centres de santé desservirait notre population. En effet, ces centres de santé permettent d'offrir de nouvelles prestations, notamment des consultations de médecins spécialisés. La présence des ligues de santé, des antennes, des services d'aide et de soins à domicile permettront une meilleure coordination entre les différents prestataires médicaux-sociaux. Dans un contexte de vieillissement de la population, avec l'augmentation des maladies chroniques, ces prestations seront plus qu'utiles, et même nécessaires. Quant aux permanences, elles ont l'avantage de répondre aux besoins de la grande majorité des urgences de degrés III et IV, de ces cas dits de "bobologie" qui chargent inutilement le centre d'urgences cantonal. Une amélioration pourrait être proposée en élargissant l'ouverture au-delà de 22 heures.

Avec ces remarques, le groupe socialiste vous recommande de rejeter cette motion populaire.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Nous avons déjà largement débattu sur l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" et nous le référons encore avec le contre-projet, même si je me joins aux propos de M^{me} Pythoud.

Aujourd'hui, la motion populaire nous demande de prier le Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte demandant le gel de la transformation des sites hospitaliers de Riaz et de Tavel dans l'attente de la votation sur l'initiative susmentionnée.

Je rappelle que le contre-projet à l'initiative doit être adopté par le Parlement dans un délai d'un an à compter de la validation de l'initiative, survenue le 22 mars 2022, puis faire l'objet d'un vote populaire dans un délai supplémentaire de six mois. L'objet passera donc en votation populaire en même temps que les votations fédérales de septembre 2023, soit à la même période à laquelle le Conseil d'Etat devrait nous présenter un projet d'acte demandant le gel de la transformation.

Pour ces raisons le groupe le Centre ne soutiendra pas la motion mais demande au Conseil d'Etat de respecter les demandes faites par le Grand Conseil et d'intégrer le plus rapidement possible la commission ad hoc dans vos réflexions. Nous ne voulons pas être une chambre d'enregistrement qui sera ensuite un bouclier face aux critiques. C'est le sentiment que nous ressentons dans la commission de planification sanitaire, notamment lors de la décision pour la fermeture du site de Billens.

Messieurs les motionnaires, votre travail n'a pas été vain puisque vous avez provoqué une votation populaire qui aura bien lieu, dans le cadre de laquelle nous aurons l'occasion de discuter du meilleur choix de prise en charge des urgences pour nos concitoyens.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der ordentlichen Kommissionen, welche sich mit der Gültigkeit der Verfassungsinitiative 24-Stunden-Notfallversorgung sowie deren Bearbeitung hin zu einem Gegenvorschlag auseinandergesetzt hat. Zudem bin ich ein potentieller Kunde von möglichen künftigen Leistungen durch das HFR, der bei einer allfälligen gesundheitlichen Notfallsituation medizinisch optimal und in seiner Muttersprache empfangen und behandelt werden möchte. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Die vorliegende Volksmotion ist im Zusammenhang mit der Volksinitiative "Für ein bürgernahe öffentliche Spitalnotaufnahme 24/24" zu verstehen, mit dem Ziel, die Umwandlung der Spitalstandorte Tafers und Riaz im Rahmen der HFR-Strategie 2030 von vollwertigen Notfallspitalern in Gesundheitszentren auf Eis zu legen. Über diese Volksmotion bringt die Bevölkerung einmal mehr zum Ausdruck, wie viel Emotionalität, Ängste, Verunsicherungen, aber auch Informationsdefizite oder - nicht nur, aber auch - sprachliche Entfremdung bezüglich regionaler Notfallbetreuung bestehen. Eine transparente Kommunikation und informative Begegnungen scheinen bei den Nutzniesserinnen der medizinischen Grundversorgung noch nicht angekommen zu sein.

Die Argumente in der Antwort des Staatsrats gegen Annahme der Motion sind nachvollziehbar. Der Staatsrat gibt die strategischen Vorgaben zuständig und somit auch für die Bedarfsabdeckung, den Zugang zu medizinischer Grundversorgung und ein Angebot in beiden Amtssprachen. Verantwortlich für die Umsetzung ist hingegen der Verwaltungsrat des HFR.

Die momentane Entwicklung entspricht der HFR-Strategie 2030, welche der Staatsrat unterstützt. Die Reorganisation der Notfallversorgung, namentlich mit den Leistungen und Öffnungszeiten der Spitalstandorte Tafers und Riaz, ist ja bereits seit 2020 umgesetzt. Was will man da noch auf Eis legen? Bis zur Abstimmung der Volksinitiative stehen laut Staatsrat an den Standorten Tafers und Riaz keine weiteren Entwicklungsschritte an. Zudem hält der Staatsrat fest, dass er die Umsetzung der operativen Planung streng überwachen wird.

Die Volksinitiative hat in den letzten Wochen bezüglich Kommunikation durch das HFR bereits einiges ins Rollen gebracht. Das HFR geht sehr medienpräsent "on the road" in die Bezirke, um der Bevölkerung zu begegnen, die Veränderungen durch

die HFR-Strategie 2030 in der medizinischen Grundversorgung oder in Notfallsituationen sowie die Koordination mit den regionalen Gesundheitsnetzen und deren Playern zu erklären und sich ihren dringenden Fragen und Unsicherheiten zu stellen.

Das HFR veranstaltet Workshops, zu denen Vertreter aus der Bevölkerung zur Mitwirkung eingeladen werden. Das HFR zeigt über Flyer und Social Media auf, wie man sich in Notfallsituationen zu verhalten hat beziehungsweise, an wen man sich zielweisend wenden soll. Der Zug ist in Fahrt, ein Aussetzen von eingeleiteten und bereits umgesetzten Etappen käme einer Vollbremse gleich, welche dem notwendigen Umbau den Wind nehmen würde.

Und dennoch bleiben noch viel Überzeugungsarbeit und vertrauensbildende Massnahmen, um die Bevölkerung mit auf die Fahrt in die Zukunft zu nehmen. Gerade darum ist die Ausarbeitung des Gegenvorschlags zur Volksinitiative "Für bürgernahe öffentliche Spitalaufnahme 24/24" ein enorm wichtiger Meilenstein, um das künftige HFR-Modell zu erklären und in der Bevölkerung durch konkrete Massnahmen ein Gefühl von Sicherheit, sprachlicher Verständigung und Vertrauen in ihre Dienstleistung zurückzugewinnen.

Die Fraktion Grünes Bündnis folgt der Empfehlung des Staatsrats und empfiehlt Ablehnung der Volksmotion.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la commission de planification de Sarine Ouest.

En préambule, je veux souligner ce qui a été dit tout à l'heure par M^{me} Pythoud et par mon collègue de Tavel. Que veut cette motion populaire ? Elle veut le gel de la stratégie 2030, cette stratégie qui a été examinée, jugée, commentée par le groupe KPMG mandaté par nos soins, et qui a été jugée comme urgente à mettre en œuvre, si vous avez suivi la presse de samedi dernier. L'HFR a reçu ses missions : il doit faire ses urgences, reste à savoir maintenant de quelle manière il va le faire. Si nous intervenons là, nous faisons une ingérence dans une institution. L'HFR, avec les moyens qu'il a, doit être à même de juger ce qu'il peut faire ou ne pas faire. Il y va aussi de notre responsabilité, la responsabilité vis-à-vis de l'HFR : on lui demande de présenter une stratégie et après on va la refuser ? Cela ne va pas.

M^{me} Pythoud a très bien décrit l'importance que ça peut avoir pour les patients : on ne peut pas mettre les patients en danger, c'est de notre responsabilité. Ce serait aussi de notre responsabilité de dire : "on va mettre des urgences quelque part mais on n'aura pas le personnel pour les soigner". Donc vous voyez, il y a suffisamment d'arguments pour rejeter, à mon avis, cette motion populaire.

Je fais maintenant une petite remarque parce que j'ai à nouveau bien aimé notre discussion d'hier où on était constamment en train de parler de quelque chose de progressiste, etc. Retourner avec des urgences dans la périphérie, c'est une marche arrière. Essayons de ne pas nous considérer, nous, la politique d'une manière générale, comme le père archaïque, macho, qui donne des ordres à son petit, l'HFR : "Maintenant tu fais ça, tu fais ça, tu fais dans cette langue, tu dois encore faire ça, tu dois encore faire ça et tu dois encore faire ça". Si vous dites ça une fois à un adolescent, vous verrez ce qui va se passer. Il y a maintenant plus de 5 ans que je suis dans cet hémicycle, et je constate qu'on veut toujours donner des missions à l'HFR, alors il est très bien que nous réfléchissions un peu sur le devenir de notre Hôpital.

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Ich habe keine Interessenbindung in dieser Sache.

Wir haben in unserer Fraktion die Volksmotion diskutiert und schliessen uns den diversen Argumenten des Staatsrates an, unter anderem ist dieser nicht zuständig für die Verteilung der Aufgaben auf die einzelnen Standorte, dies ist die Arbeit der operativen Führung. Die Fallverteilung innerhalb des HFR wird in Bezug auf Ressourcen und Personalbestand bereits erfolgreich umgesetzt, Stichwort Strategie 2030, dies haben wir bereits mehrfach gehört. Auch die Anforderungen zur Versorgung der Bevölkerung werden eingehalten und auch kontrolliert.

Zu den Kosten wurde bereits mehrfach Stellung genommen: Aufwand und Ertrag wären in Bezug auf die gewünschte Notfallversorgung in keinem Verhältnis.

In diesem Sinne und wie bereits gesagt, lehnen wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diese Volksmotion ab.

Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA). J'aimerais vous dire quelque chose à titre personnel. J'ai été durant 22 ans responsable pour les polyblessés à l'Hôpital de l'Ile, et aussi dans le canton de Fribourg. Pour moi cette initiative, cette motion populaire, est une absurdité économique et médicale.

Wenn wir verschiedene Notfallstationen im Kanton einrichten wollen, finden wir die Fachkräfte für diese Notfallstationen nicht, wie Chantal Pythoud auch ausgeführt hat. Es ist auch extrem teuer, verschiedenste Dienstleistungen 24 Stunden pro Tag aufrechtzuerhalten, das kann sich der Kanton nicht leisten.

Sur le plan médical, le taux de mortalité d'une crise cardiaque en Suisse se situe entre 2% dans les meilleurs hôpitaux et 47% dans les plus mauvais hôpitaux, et c'est une grande différence. On doit choisir où on veut se positionner comme canton et on a besoin des services centraux et extrêmement spécialisés pour des vraies urgences.

Und ich glaube, das ist die Zukunft der Medizin. Es braucht eine gute Kommunikation unter den verschiedenen Playern im Gesundheitssystem und ein gutes Transportwesen, der Gegenvorschlag zur Initiative wird auch in diese Richtung gehen. Man muss die Kommunikation unter den verschiedenen Ärzten und Services médicaux verbessern und den Transport im Kanton, damit die Patienten auch rechtzeitig dort sind, wo sie behandelt werden.

Beim Herzinfarkt stirbt über ein Drittel der Patienten, bevor sie im Spital sind, und wenn man in ein kleines Spital kommt, erhöht das nur das Risiko für diesen Patienten. Ich glaube nicht, dass wir etwas ins Gesetz schreiben sollten, das die Gesundheit der Bevölkerung im Kanton gefährdet und nicht verbessert.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En préambule, j'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants de ce matin s'étant exprimé-e-s sur cette question concernant les urgences hospitalières de notre canton 24/24, 7 jours sur 7, question éminemment politique, mais également très émotionnelle. Je suis vraiment très content des échanges qu'il y a eu maintenant, du soutien aussi que vous apportez à la future politique du canton en matière d'hôpitaux et au milieu sanitaire de manière générale.

On sait que le rapport KPMG, qui vient d'être divulgué la semaine dernière à la presse, nous dit vraiment clairement que la politique 2030 qui est menée avec l'HFR va dans le bon sens. Vous savez, nous avons, à l'instar d'autres cantons, des enjeux publics comme par exemple le vieillissement de la population : d'ici à l'horizon 2045, on aura un doublement du nombre d'octogénaires - donc de personnes de plus de 80 ans -, et ça, je tiens à le dire. Nous aurons également un nombre croissant de personnes souffrant de troubles et de maladies chroniques : aujourd'hui, dans notre pays, environ 2,2 millions de personnes souffrent déjà de ces maladies-là, ce qui représente un quart de la population. Je ne sais pas si vous vous rendez compte un petit peu de l'ampleur de la problématique.

Nous souffrons également, et là je rejoins complètement M^{me} Pythoud-Gaillard qui parlait de la pénurie de professionnels de la santé, de personnes qui s'épuisent à ce niveau-là. On doit vraiment faire attention, veiller à ce que tout le monde puisse avoir des conditions de travail adaptées à leur fonction, à leurs diverses fonctions, et je ne vous cache pas que je suis assez bien placé pour parler de la santé vu que j'ai travaillé pendant deux ans et demi à l'HFR ; je connais quand même relativement bien le milieu et à ce niveau-là, j'arrive à imaginer un petit peu ce que ressentent les soignants à l'Hôpital.

Comme enjeu de santé publique, nous avons également les coûts de la santé publique, qui continuent d'augmenter. On a parlé tout à l'heure des primes maladie qui vont augmenter, on doit vraiment essayer de trouver les moyens les plus pragmatiques possibles pour éviter ces augmentations-là. Et puis, bien entendu, nous avons la digitalisation, qui est croissante dans la santé et les offres de soins.

Notre système de santé doit aussi reposer sur plusieurs piliers, et là je tiens vraiment à vous rendre attentives et attentifs à ça : on a parlé tout à l'heure de la médecine ambulatoire et communautaire, qui permet une prise en charge de proximité et une prise en charge des urgences non vitales par des cabinets médicaux ou des centres de santé ; certains députés ont évoqué la mise en place de ces centres de santé et des permanences médicales. On a parlé également des personnes qui meurent, un quart des personnes sauf erreur. Monsieur le Député Schmid, vous avez souligné qu'ils meurent avant d'arriver aux urgences d'un hôpital, donc là on va aussi pouvoir promouvoir ces soins à domicile. Et pour les urgences vitales, on a justement la médecine d'urgence préhospitalière. L'ensemble constitue le dispositif de la chaîne d'urgence et là je pense que l'on souffre encore actuellement dans le canton. Le manque de communications entre les différents acteurs de la santé est l'une des choses qui doivent être encore intensifiées ces prochaines années. En cela, je peux vous garantir que je vais m'y employer dans ce sens-là.

Nous avons bien entendu les structures préhospitalières, publiques et privées, qui doivent aussi être valorisées : les soins de longue durée, assurés par des soins à domicile et les EMS avec un accueil de jour adapté (on parle également de soins de nuit pour les EMS). La promotion de la santé et la prévention font partie également de ces piliers-là, à l'image de ce que l'HFR fait très bien ces jours en organisant un *road trip* ayant pour but de discuter avec la population et qui propose des pistes d'amélioration pour le futur. Pour élaborer le contre-projet qui va venir tout prochainement, la Direction de la santé et des affaires sociales a mandaté, comme vous le savez, le professeur Clergue pour élaborer un rapport sur le dispositif de la médecine d'urgence dans notre canton. La Direction de la santé et des affaires sociales s'appuie également et tient compte du rapport de la professeure Monod, qui a également été mandatée par le Parti socialiste pour élaborer des pistes de travail pour l'avenir.

Pour répondre à la question de M^{me} la Députée Anne Meyer Loetscher concernant la convocation à la commission, vous allez recevoir la semaine prochaine la convocation, donc tout est canalisé et prêt, vous allez recevoir cela dans le courant de la semaine prochaine.

Monsieur le Député Schumacher, concernant le fait de donner des leçons à l'HFR, connaissant maintenant le Conseil d'administration, connaissant bien la Direction également, je pense que ce sont des personnes à même de remplir les missions qui leur sont demandées. Vous le disiez très justement : quand vous avez un ado devant vous et que vous lui dites : "Va effectuer...", vous connaissez le résultat ; j'ai aussi eu des ados à la maison, ce n'est jamais simple à faire passer. Mais je pense que là, les recommandations ont été claires : l'Etat s'engage aussi à suivre l'étude qui a été mandatée par KPMG et nous allons bien entendu suivre ceci ces prochains mois, ces prochaines années en vue de la mise en place de tout ceci.

J'ai fait un petit peu le tour de tout ce qui a été dit aujourd'hui. donc comme l'ont préconisé les députés, je préconise bien entendu également le refus de cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 94 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.

Ont voté contre la motion populaire:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 94.*

Se sont abstenus:

Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Mandat 2021-GC-123

Assurer des soins médicaux équivalents dans les deux langues

Auteur-s:	Schwaller-Merkle Esther (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Schneuwly Achim (<i>UDC/SVP, SE</i>) Brügger Adrian (<i>UDC/SVP, SE</i>) Mäder-Brühlhart Bernadette (<i>VEA/GB, SE</i>) Flechtner Olivier (<i>PS/SP, SE</i>) Vonlanthen Rudolf (<i>PLR/FDP, SE</i>) Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>) Bürgisser Nicolas (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SE</i>) Aebischer Eliane (<i>PS/SP, SE</i>) Julmy Markus (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	08.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3903</i>)
Développement:	08.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3903</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.07.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2575</i>)
Remarque:	Auteurs remplaçants: Andreas Freiburghaus, Urs Hauswirth

Prise en considération

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion und habe keine Interessenbindungen.

Wir sind sehr enttäuscht von der Antwort des Staatsrats. Wir sind sehr enttäuscht darüber, dass der Staatsrat nicht bereit ist, sicherzustellen, dass im Kanton Freiburg die Sprache bei der Zuweisung von Patientinnen und Patienten als fixes Kriterium berücksichtigt wird. Wir sind sehr enttäuscht darüber, dass der Staatsrat nicht bereit ist, Massnahmen umzusetzen, um die Patientinnen und Patienten des Kantons in beiden Kantonsprachen in vergleichbarer Qualität zu versorgen. Selbstverständlich sind die beruflichen Fähigkeiten wichtiger als die sprachlichen. Auch uns Deutschsprachigen ist es in erster Linie wichtig, dass der Chirurg, welcher uns operiert, kompetent ist, unabhängig seiner Sprache. Aber spätestens nach der Operation muss er mich verstehen, wenn ich ihm schildere, wie es mir geht.

Ich zitiere aus der Antwort des Staatrates: "Das Freiburger Gesundheitssystem stellt die Patientin und den Patienten, die Sicherheit und die Qualität ihrer oder seiner Betreuung in den Vordergrund." Genau das finden wir toll! Aber für uns ist klar, dass die Sprache und das sprachliche Verständnis eben auch Kriterien für die Sicherheit und die Qualität sind. Nur weil offenbar dazu keine auf unsere Situation übertragbaren Studien existieren, bedeutet das nicht, dass es keine Korrelation gibt und schon gar nicht, dass man diesem Kriterium nicht die notwendige Beachtung schenken sollte.

Ich erlaube mir hier eine kurze Anekdote: Letzten Herbst musste eine Kollegin nachts mit ihrer kleinen Tochter in den Notfall, da sie die Treppe hinuntergestürzt war. Die Behandlung fand auf Französisch statt, wobei eine Ärztin auch ein wenig Deutsch sprach. Es bestand der Verdacht auf Hirnerschütterung. Mutter und Kind durften wieder nach Hause mit einem Merkblatt, worauf im Falle einer Hirnerschütterung in den nächsten 24 Stunden unbedingt zu achten ist. Die Mutter verlangte dieses Papier auf Deutsch, worauf sie die Antwort erhielt, es täte ihnen leid, aber das Dokument existiere nur auf Französisch. Das ist erschütternd und beschämend, und es ist unseres zweisprachigen Kantons nicht würdig. Gerade so ein Beispiel zeigt doch auf, wie wichtig die Sprache für die angestrebte Sicherheit und Qualität sein kann.

Natürlich, wir Deutschsprachigen sind in der Minderheit und ja, wir erreichen in vielen Fällen die kritische Masse nicht, aber das darf kein Grund sein, uns mit unserer Sprache zu vernachlässigen. Selbst in der Analyse zur Ergebnisverbesserung des HFR, welche letzte Woche veröffentlicht wurde, wird darauf hingewiesen, dass man zur deutschsprachigen Bevölkerung mehr Sorge tragen sollte. Entweder man gesteht uns nun eine gleichwertige Gesundheitsversorgung in unserer Sprache zu oder aber man ist transparent und steht dazu, dass man dies nicht bewerkstelligen will oder kann. Aber dann muss man auch nach fairen Alternativen suchen. So tun, als sei alles bestens, die Augen vor der Realität verschliessen und uns damit trösten, dass das HFR nun doch bereits ein Sprachprogramm eingeführt hat, das zeugt von mangelnder Sensibilität einer Minderheit gegenüber.

Ich bitte Sie sehr, das vorliegende Mandat anzunehmen und damit ein klares Ja auszusprechen für die bedingungslose Akzeptanz beider Sprachen in unserem Kanton.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis employée à l'HFR comme *case manager*. Je vais m'exprimer au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Permettez-moi de mettre en avant quelques éléments rapportés dans le message du Conseil d'Etat. Tout d'abord, je trouve que le message met bien en avant le fait que le RFSM et l'HFR s'impliquent pour la promotion du bilinguisme pour leurs employés. L'HFR a mené une enquête de satisfaction en 2019 et 2020 où, sur environ 650 retours de questionnaire, seules quatre plaintes étaient liées à des problèmes de langue. L'HFR a également pris des mesures en engageant une personne pour mettre en place un programme avec des cours de langue, des programmes d'échange, des tandems linguistiques et un service de traduction. En 2020, selon les statistiques, environ un tiers des personnes à l'HFR étaient de langue allemande ou avaient un niveau équivalent à un B2. Je peux vous promettre, en tant qu'ancienne infirmière à l'HFR, que nous mettons toujours tout en œuvre pour que toute personne puisse avoir un discours dans sa langue maternelle, que ce soit l'allemand, l'anglais, l'ukrainien à l'heure actuelle, et j'en passe. Il est certes des fois compliqué d'entrer en dialogue avec une infirmière qui est française ou portugaise, mais on trouve toujours des solutions. Il y a toujours des collègues qui sont présents pour venir aider. Les patients ont aussi un retour positif par rapport à cela. S'il faut annoncer un diagnostic compliqué, une nouvelle compliquée à une famille, je vous assure qu'il y a toujours un médecin ou une infirmière qui est bilingue pour parler dans la langue maternelle du patient.

J'ai aussi envie de mettre en avant que l'HFR et le RFSM font des efforts par rapport à cela et apportent des mesures concrètes. Dans le mandat, il est stipulé au point 1 que si le mandat était accepté, cela impliquerait que la langue soit prise en charge comme un critère pour l'orientation du patient. Permettez-moi de vous demander comment l'on fait. À un patient qui arrive avec un infarctus, on va dire : "Vous avez un infarctus, vous parlez allemand ou français ?" En fonction de cela, on vous met dans un hôpital. On a parlé avant qu'il fallait centraliser pour faire diminuer les coûts de la santé. J'ai donc de la peine à comprendre où l'on va avec ce mandat.

Pour toutes ces raisons, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous demande de refuser ce mandat.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Urheber dieses Auftrages, heute äussere ich mich in meinem Namen.

Wir wissen, Freiburg ist ein zweisprachiger Kanton, deshalb bin ich sehr überrascht, dass seit vielen Jahren die deutschsprachigen Patienten in der Gesundheitsversorgung benachteiligt werden. Warum haben wir diese ungleiche Behandlung? Dem Freiburger Spital fehlen die nötigen Kapazitäten, um alle Patienten in den beiden Muttersprachen und in vergleichbarer Qualität zu versorgen. Ich bitte all jene, die sich diese Ungleichbehandlung in der Gesundheitsversorgung noch nicht eingestehen wollen, Augen und Ohren zu öffnen. Bitte, sprechen Sie mit den betroffenen Personen, mit Patienten, Ärzten oder dem Pflegepersonal.

Ich stelle Ihnen folgende Frage: Warum wollen sehr viele Deutschsprachige lieber nach Bern ins Spital? Warum? Ist das Krankenhaus in Bern schneller erreichbar? Sind die Ärzte freundlicher? Gefällt uns die Stadt Bern besser? Nein, liebe Kolleginnen und Kollegen, es ist die Sprache! In Bern kann man das Problem in der deutschen Muttersprache erklären. Stimmt die Kommunikation, entstehen auch weniger Behandlungsfehler, deshalb haben die Deutschsprachigen auch das grössere Vertrauen in die Spitäler in Bern.

Il faut tout faire pour regagner la confiance des germanophones envers l'Hôpital fribourgeois. Faisons aujourd'hui le premier pas en soutenant ce mandat !

Müller Chantal (PS/SP, LA). Uf Fribourg... aber z'Fribourg, det verstahni nüt u d'Ärzt chö mer nid erchläre, was i ha.

Mesdames et Messieurs, si vous n'avez rien compris, c'est exactement ce que craignent les patients germanophones quand ils doivent aller à Fribourg à l'hôpital.

Mes liens d'intérêts : je suis médecin à la permanence à Meyriez. Je suis la première à voir, comme l'a dit M^{me} Zermatten, que l'HFR fait un immense travail afin de pouvoir régler le problème que nous avons avec le bilinguisme. J'en suis tout à fait consciente et je suis consciente du défi et du travail que cela implique. Mais ce n'est pas ce que conçoit le patient germanophone, ce n'est pas ce que le patient comprend. C'est à cause de cela que nous, les germanophones, sommes très déçus de cette réponse.

Elle nous dit de ne pas avoir peur, que la qualité est garantie même si vous ne comprenez rien de ce qui est fait avec vous. Je pense que ce n'est pas une bonne chose. Concernant cette garantie, que donne aussi M^{me} Zermatten, ce n'est malheureusement pas ce que je vis auprès de nos patients. Ce n'est pas garanti qu'il y ait quelqu'un qui parle l'allemand. C'est cela le problème. A Meyriez, lorsque l'on constate qu'un patient a besoin d'aller dans un grand centre pour une opération ou pour une coronarographie, nous conseillons toujours d'aller à Fribourg. Et souvent, le patient dit : "Là-bas ils ne me comprennent pas, est-ce que vous pouvez trouver une place à Berne ?" C'est notre réalité en ce moment.

Je pense que vous, mes chers collègues romands, pouvez montrer votre solidarité ici avec la minorité germanophone et soutenir ce mandat.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Ich werde dieses Mal auf Deutsch sprechen. Meine Interessenbindung: Ich bin Arzt in Tafers, da muss ich natürlich Stellung nehmen zu diesem Thema.

Ich beginne meine Rede mit den Worten meines lieben Kollegen Hubert Dafflon, und ich habe grosses Verständnis und Sympathie für dieses Mandat. Als Arzt ist es mir sehr bewusst, dass die Sprache wichtig ist, wichtig ist für die Nachbetreuung nach einem chirurgischen Eingriff, bei einem schwerkranken, chronischen Patienten, der im Spital bleiben muss oder bei psychischen Leiden.

Une petite parenthèse pour les romands : ma femme est aussi médecin, et une fois arrive chez elle aux urgences un collègue genevois qui lui dit: "Je crois qu'il y a un monsieur qui a fait un AVC ici, il a des troubles de la parole" ; Ma femme va chez lui et dit: "Mais non, c'est un patient singinois". L'histoire est véridique ! (*rires*)

Nun, verlangen vom HFR, dass er diese zwei Sprachen beherrscht, ist ein frommer Wunsch. Sie haben sicher mal gelesen in der Zeitung, dass man überall Personal sucht. Man findet keine Krankenschwestern. Wo holt man diese Krankenschwestern oder diese Ärzte? Im welschen Teil sind das Portugiesen, Franzosen, die plötzlich hierherkommen und ganz schnell eine Sprache lernen sollen. In der deutschen Schweiz sind das vielleicht Deutsche oder Leute aus dem Balkan.

Wie kann man sich vorstellen, dass man die Sprache so in den Griff bekommt? Es ist wirklich ein frommer Wunsch. Was für mich wichtiger wäre, und diese Nachricht ist für Sie, Herr Staatsrat, wir sollten einmal aufhören, kantonale zu denken in der Gesundheit, wir sollten einmal regional denken. Leider ist es so, dass der Sense- und der Seebezirk schon historisch eine gewisse Verbindung mit Bern haben.

Ich möchte auch den Patienten und den Leuten vom Sense- und vom Seebezirk sagen: Für uns frei praktizierende Ärzte ist es egal, was man hier entscheidet. Wir schauen, wohin der Patient gehen soll und wo es ihm gefällt und wo er gut aufgenommen wird. Deshalb möchte ich Sie beruhigen, wir kriegen immer einen Platz. Aber die Idee,

c'est qu'on fasse les démarches pour faire une fois une réflexion au niveau régional, qu'on pense, dans cette Suisse qui doit maintenant réduire le nombre de ses hôpitaux, à faire un peu de régionalisme avant le cantonalisme.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitverfasserin des Auftrags und Deutschfreiburgerin. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welches dem Auftrag mit einer Enthaltung einstimmig zustimmen wird.

"On ne peut pas obliger quelqu'un à travailler chez nous et on ne peut pas non plus obliger quelqu'un à devenir bilingue". C'étaient les mots de notre conseiller d'Etat Curty ce mardi. Et voilà, là il a raison. Toutefois, les déclarations de notre collègue député Laurent Baeriswyl le même jour, selon lesquelles on devrait avant tout se sentir bienvenu dans la mesure où un véritable bilinguisme est effectivement recherché, m'ont convaincue beaucoup plus.

Der Fachkräftemangel, gerade auch und besonders im Gesundheitswesen, ist tatsächlich besorgniserregend. Trotzdem aber kann der Markt immer noch etwas gesteuert werden. Dazu müssen jedoch passende Rahmenbedingungen vorhanden sein, Rahmenbedingungen, welche das Sprachenproblem einbeziehen und deutschsprachige Personen motivieren, trotzdem oder gerade auch deswegen im HFR und in anderen Gesundheitszentren unseres Kantons zu arbeiten. Das ist nämlich auch eine Chance für uns Deutschfreiburger und nicht nur eine Last. Wir können das, und wir haben das auch schon bewiesen, zum Beispiel im FMPG, dem deutschsprachigen Zentrum in Villars-sur-Glâne. Wenn die Rahmenbedingungen und das Umfeld, die Atmosphäre, stimmen, ist auch das Interesse da.

An dieser Stelle möchte ich es nicht unterlassen, die bereits gemachten Anstrengungen für die Zweisprachigkeit in der Gesundheitsversorgung unseres Kantons und auch im HFR anzuerkennen, allem voran das Sprachprogramm, das ja laufend weiterentwickelt wird.

Le rapport externe de la société d'audit et de conseil KPMG a montré, malgré tous les efforts existants, l'importance de reconquérir les patients germanophones et recommande comme mesures une analyse approfondie des potentiels de marché et de développement ainsi qu'une stratégie ciblée pour récupérer les traitements extracantonaux. Le rapport recommande en plus de développer des stratégies de communication en rapport avec la population germanophone.

Unser Auftrag verlangt nichts weiter, als das Ergreifen und Umsetzen von Massnahmen, um alle Patientinnen und Patienten des Kantons in ihrer Muttersprache in vergleichbarer Qualität zu versorgen und die Berücksichtigung der Sprache bei der Zuweisung als fixes Kriterium, insbesondere bei Notfällen.

Wir verlangen ja nicht, dass das Sprachkriterium an erster Stelle steht. Werden die Empfehlungen des externen Berichts umgesetzt, werden auch unsere Forderungen weiterverfolgt und genau das ist zentral.

Les germanophones ne doivent et ne veulent pas être oubliés dans le développement de l'HFR.

En effet, nous, les Fribourgeoises et Fribourgeois alémaniques, voulons exactement la même chose que vous, chers collègues francophones, à savoir un hôpital moderne, bien développé, qui prouve sa légitimité entre Berne et Lausanne, qui soit compétitif et qui ait du succès. Pour cela, nous avons besoin de tous les Fribourgeois, francophones et germanophones. Travaillons ensemble car ce n'est qu'ainsi que nous serons forts et que nous répondrons aux exigences d'un canton bilingue.

Comme déjà dit, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient ce mandat et je vous prie, chers collègues, de faire de même et de voter ce mandat avec un intérêt sincère.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ce mardi, Brice Repond, Susanne Schwander et moi-même sommes intervenus pour la formation bilingue dans les hautes écoles fribourgeoises. Tout d'abord, je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec ce mandat. Par contre, le bilinguisme me tient vraiment à cœur.

Pourquoi est-ce que je fais référence à nos débats de mardi ? J'avais dit à M. Curty, qui était et qui parlait des formations que : Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans später auch nicht.

En fait, ça doit commencer beaucoup plus tôt, et j'aimerais vous demandez, Monsieur le Commissaire, d'encourager votre collègue de l'instruction publique à vraiment promouvoir le bilinguisme dès la première année scolaire, idéalement aussi avec le suisse allemand. Cela aiderait aussi d'avoir des collaborations, des lieux de formation où des apprentis, comme Susanne Schwander l'a proposé mardi lors des discussions, puissent faire un échange d'une demi-année, puissent travailler dans un hôpital, peut-être à Berne où à côté de l'apprentissage du bon allemand, il y aurait aussi l'apprentissage du suisse allemand. Je me permets d'intervenir à ce sujet même si ce n'est pas en lien direct avec le mandat en cours parce que ce sont des sujets qui se recoupent à votre niveau, Monsieur le Commissaire : c'est une collaboration entre les différentes directions de l'Etat.

J'ai envie de dire à M. Jean-Daniel Schumacher, collègue du PLR, que je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'on devrait probablement aussi avoir cette réflexion au niveau régional. Mais je ne suis pas certaine que la solution soit trouvée immédiatement à l'HFR. Aujourd'hui, notre souci est qu'on parle du canton, que c'est une affaire cantonale.

J'aimerais vraiment soutenir ce mandat. Oui, les efforts sont excellents : j'ai été récemment avec ma fille à l'HFR site de Fribourg et il y avait des personnes qui parlaient le bon allemand. Chantal Müller l'a dit, le souci des personnes alémaniques est que le bon allemand est une langue étrangère. Le souci que Chantal Müller vient de partager avec nous est réel.

C'est pourquoi je vous invite vraiment à soutenir ce mandat. Monsieur le Commissaire, j'espère que vous avez entendu ce que je viens de dire parce qu'il s'agit d'une collaboration avec d'autres directions de l'Etat de Fribourg.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je suis un petit peu étonné de la prise de position du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, qui oublie totalement la notion économique de l'Hôpital cantonal, sa position et notamment les trois mille emplois qui sont fournis à notre canton, et également par rapport au master qui avait été décidé par le Grand Conseil.

Si nous laissons totalement tomber la partie germanophone en disant qu'elle ira de toute façon sur Berne, on laisse tout le monde partir. À ce moment-là, Je crois qu'il faudra se résoudre à accepter qu'on aura simplement un petit hôpital de campagne dans notre canton et qu'il faudra éviter de futurs subventionnements parce que ce sera inutile. Du point de vue économique, j'estime très important qu'on garde également et qu'on fasse tout pour garder nos collègues alémaniques afin qu'ils continuent à venir dans notre hôpital. C'est pourquoi je soutiendrai ce mandat.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit - vielleicht weit hergeholt -: Ich bin Vizepräsidentin des Ambulanz- und Rettungsdienstes von Murten und dieser ist komplett zweisprachig. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum vorliegenden Auftrag Stellung.

Appartenir à une minorité signifie surmonter des obstacles supplémentaires. Cette situation est acceptée au quotidien, y compris en ce qui concerne la langue. En revanche, si l'individu se trouve dans une situation de crise ou d'urgence médicale, la langue dans laquelle il doit communiquer joue un rôle décisif pour son diagnostic et son traitement. Notre système de santé avec l'hôpital public fribourgeois doit impérativement tenir compte de cet état de fait s'il veut traiter les patients germanophones dans son hôpital et ne pas continuer à les perdre au profit d'établissements médicaux du canton de Berne et renoncer ainsi à des recettes financières.

Les 40% de patients germanophones qui prennent déjà en compte les hôpitaux extracantonaux, principalement pour la question de la langue, signalent l'alerte rouge pour moi.

Um ein vollständiges medizinisches Angebot in deutscher Sprache zu gewährleisten, sind der Anteil der Minderheit und das Spital zu klein, wie bereits im vorliegenden Auftrag erwähnt. Dafür haben wir Verständnis. Die Zweisprachigkeit ist der Schlüssel zum Erfolg.

Der Staatsrat hebt in seiner Antwort zum Antrag hervor, dass bereits genügend Massnahmen in Kraft seien und alles unternommen worden sei zur Gewährleistung der Zweisprachigkeit im HFR. Diese Anstrengungen honorieren wir. Das heisst aber auch, die Gesundheitsdirektion und ihr Spital begnügen sich demzufolge mit der vorherrschenden, aktuellen Situation, dass ausser in Tavers und in Murten vorwiegend Französisch gesprochen wird.

Die deutschsprachigen Patientinnen und Patienten haben demnach keine Garantie, dass sie sich auf Deutsch verständigen können - Beispiele, die diese Aussage stützen, gibt es zahlreiche, und sie wurden bereits in dieser Debatte hervorgehoben.

La grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que tout doit être fait au niveau des soins de santé pour promouvoir le bilinguisme et le garantir. Aucun obstacle n'est trop grand pour cela.

Die Qualität der Behandlung im HFR muss mit der Sprachenfrage gekoppelt werden. Die Sprachenfrage muss ein Qualitätskriterium werden, sonst kann die Benachteiligung der deutschsprachigen Minderheit im Gesundheitswesen nicht ausgeräumt werden. Die vorgeschlagenen Massnahmen, welche im Auftrag der Sensler Grossrätinnen und Grossräte aufgelistet werden, müssen zwingend in die Strategie des HFR und somit in die Gesundheitsversorgung des Kantons einfließen. Je mehr Anstrengungen zugunsten der Zweisprachigkeit unternommen werden, desto grösser ist der Erfolg.

Je vous demande donc de soutenir fortement le mandat et de vous engager en faveur du bilinguisme. C'est un signe politique important envers la minorité linguistique.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und habe zwei Interessenbindungen zu deklarieren: Ich bin Präsident des Forums Partnersprachen Freiburg und Mitglied der Arbeitsgruppe Sprachen des Vereins Kultur Natur Deutschfreiburg.

Meine Damen und Herren, das Spitalwesen gehört zu den am intensivsten diskutierten Bereichen staatlicher Aktivität der vergangenen Jahre und Jahrzehnte, und es wird uns auch in der kommenden Zeit stark in Anspruch nehmen. Die Bevölkerung Deutschfreiburgs trägt mit ihren Steuern zum Funktionieren des kantonalen Spitalwesens bei. Sie hat, wie die Einwohner der französischsprachigen Regionen, das Anrecht auf eine hervorragende Gesundheitsversorgung, und ich glaube, es besteht hier im Saale ein Konsens, dass diese Versorgung in beiden Kantonsprachen erfolgen soll.

La population attend de l'Etat une gestion du domaine hospitalier en fonction des besoins de tout le canton. Les pétitions, initiatives, instruments populaires et parlementaires qui se succèdent sont une expression claire de cette attente. Le mandat présent est à placer dans ce contexte général tendu. Il est en outre l'expression spécifique des soucis d'une population qui forme le tiers de notre peuple fribourgeois. Il y a exactement trente-cinq ans, j'avais dix ans, et la Direction de la santé était dirigée par un certain Denis Clerc. Le 17 septembre 1987, le député démocrate-chrétien Moritz Boschung demandait ici même un meilleur respect du bilinguisme à l'Hôpital cantonal. Neuf ans plus tard, je terminais mon école de recrue et Ruth Lüthi avait succédé au "Monsieur aux lacets rouges". Le 24 septembre 1996, le député radical Bernard Garnier se référait à une enquête sur cet hôpital: "Seul 11,2% des infirmiers diplômés sont bilingues. Le pourcentage de soignants capables de soigner des alémaniques s'exprimant dans leur langue maternelle ne s'élève qu'à 33%. C'est dire qu'à ce niveau, 88% sont monolingues et 67% incapables de comprendre un alémanique. Faut-il s'étonner si annuellement 1'700 patients fribourgeois vont à l'Inselspital à Berne ?" C'était il y a plus d'un quart de siècle. Certaines étaient déjà ici.

Depuis, et j'aimerais le souligner, l'Hôpital fribourgeois a fait d'importants progrès en matière de bilinguisme, mais il y a une marge de progression tout aussi importante.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, wir stehen vor wichtigen politischen und demokratischen Entscheiden im kantonalen Spitalwesen. Unser Rat und die Bevölkerung werden in Kürze über Initiativen, Gegenvorschläge und weitere Vorlagen befinden müssen, und ich kann Ihnen versichern, dass die Bevölkerung in den deutschsprachigen Gebieten und im Rest des Kantons diese Vorlagen mit grösster Aufmerksamkeit beurteilen wird. Es gilt, heute ein starkes Zeichen zu setzen, ein Zeichen, das den Willen des Staatsrats zur Stärkung der Zweisprachigkeit im Spitalwesen stützt und festigt.

Chers collègues francophones, pensez au site gruérien de Riaz, aux sites de Meyriez et de Tavel qui ont déjà été transformés et le seront encore davantage. Pensez aussi à l'Hôpital intercantonal de la Broye à Payerne. Les Fribourgeois alémaniques se sont montrés solidaires au moment où l'Etat a entrepris les réformes successives du domaine hospitalier. Ils continuent à se montrer solidaires avec le reste du canton. Sans cela, les sites mentionnés n'auraient ni leur raison d'être, ni leur forme actuelle. J'aimerais que notre Conseil montre aujourd'hui sa solidarité avec la communauté et les régions de langue allemande.

Je vous invite à soutenir ce mandat qui ne vise pas la perfection, mais qui veut accélérer des processus qui sont en cours. Donnons un signal fort à la population, notamment en vue des votations à venir. Un signal que l'Etat se mobilise avec détermination en y mettant les moyens nécessaires pour un Hôpital fribourgeois performant et bilingue au service de tout le canton.

Dafür danke ich Ihnen als zweisprachiger Deutschfreiburger aus der zweisprachigen Kantonshauptstadt ganz herzlich. Merci beaucoup!

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich wollte mich eigentlich gar nicht äussern, aber etwas wurde heute noch nicht gesagt: Es sind auch Seebezirklerinnen und Seebezirkler und Senslerinnen und Sensler, die sich zu Krankenpflegern und Krankenpflegerinnen ausbilden lassen. Diese Personen würden gerne im Kantonsspital arbeiten, weil das Kantonsspital die besseren Löhne bezahlt als der Kanton Bern. Im Kanton Bern sind die Deutschsprachigen weniger gut bezahlt als hier im Kanton Freiburg.

Aber warum arbeiten diese Personen nicht im Kantonsspital? Der Grund ist einfach: Die ganze Personalführung ist komplett auf Französisch. Ich kenne selber Personen, die angestellt sind im Kantonsspital. Wenn diese selber die französische Sprache nicht beherrschen würden, würden sie im Personalamt nichts, aber auch gar nichts verstehen. Meistens sind eben die Seebezirkler zweisprachig.

On est bilingue à Morat et on comprend donc les choses pour le personnel à Fribourg. Mais il y a aussi souvent des Suisses alémaniques qui ne parlent que le suisse allemand ou le bon allemand, et ils n'ont pas la possibilité d'avoir quelque chose en allemand pour leur salaire ou d'autres questions importantes. Cela n'existe pas à Fribourg. C'est pour cela que ces gens partent à Berne, ce qui est mauvais pour le canton.

Ich habe keine persönlichen Interessen, überhaupt nicht, aber ich werde diesen Auftrag unterstützen, gegen meine eigene Partei.

Boschung Bruno (Le Centre /Die Mitte, SE). Je suis aussi cosignataire de ce mandat, avec la conviction qu'il est grand temps de faire un signal politique envers la population germanophone de notre canton à ce sujet. On peut longuement discuter de savoir si c'est exécutable ou non. Ce n'est pas la question de fond aujourd'hui. Aujourd'hui, il s'agit de lancer un signal politique.

Je vous rappelle que lors de la dernière session, on avait également sollicité notre cher collègue conseiller d'Etat Steiert dans le cadre des "Baubewilligungen", même si on savait peut-être sur le fond que cela serait très difficile à mettre en œuvre. On a toujours dit qu'il s'agit d'envoyer un signal politique aujourd'hui.

Mon cher collègue Jean-Daniel Schumacher, tu sais que je t'apprécie beaucoup. Normalement. Mais ce matin, j'étais un peu consterné par ton intervention. Il a en effet parlé de "frommer Wunsch", en français un vœu pieux. C'est un très bon "Stichwort" pour ce matin ! Si l'on veut que tout notre Hôpital fribourgeois ne reste pas dans cette situation d'un vœu pieux, il faut dire aujourd'hui "oui" à ce mandat et donner un signal clair et fort à la population fribourgeoise. Cela a déjà été dit par mon collègue Altermatt : il y aura bientôt des discussions très dures sur le futur de notre Hôpital cantonal. On va beaucoup parler d'argent, de choses à mettre sur pied. Si nous n'avons pas la population fribourgeoise germanophone à bord, je peux déjà vous dire que l'Hôpital fribourgeois restera un vœu pieux dans sa totalité, et pas seulement concernant la question de la langue.

Chaque année, dans notre budget cantonal, il y a un montant extraordinaire pour les hospitalisations hors canton. On va bientôt dépasser un milliard. Pour le canton, ça ne coûte pas trop cher si les Singinois et les Lacois vont à Berne, mais cet argent est perdu pour l'Hôpital fribourgeois. Aujourd'hui, on parle aussi de l'avenir de l'Hôpital fribourgeois sous l'angle financier et en général.

Avec ces quelques remarques, j'aimerais vraiment vous encourager à envoyer ce signal politique envers la population germanophone et à voter "oui" à ce mandat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je prends la parole parce que je n'aime pas être prise en otage.

On nous fait croire que si on vote contre ce mandat, on est contre la minorité alémanique, que l'on a du mépris pour la minorité alémanique. Or, je crois qu'avec les actions politiques que j'ai menées entre autres en ville de Fribourg pour la promotion du bilinguisme, pour la création de classes bilingues, j'ai prouvé que j'étais favorable et que je poussais à ce que les deux communautés aient une bonne relation entre elles et se comprennent. Il est vrai que si l'on ne parle pas la langue de l'autre, on ne peut pas se comprendre. Il faut aussi faire preuve de bonne volonté.

Vous prenez toujours l'exemple des alémaniques qui ne sont pas compris à l'Hôpital cantonal. Je vous donne moi aussi un exemple, un comme il y en a d'autres : ma maman s'est retrouvée au centre de réhabilitation de Meyriez et beaucoup d'infirmières ne parlaient pas le français ; elle en rigolait, essayait de parler l'allemand et se faisait comprendre parce qu'il y avait de la bonne volonté des deux côtés.

Le mépris qui a pu exister il y a une cinquantaine d'années des francophones pour les alémaniques qui habitaient en Basseville ou qui parlaient le "bolze" n'existe plus. En Basseville, ce ne sont plus les alémaniques qui y habitent, c'est tout le monde. A Fribourg, il n'y a plus de quartiers réservés aux alémaniques. Ils sont partout (*rires*). Voilà l'incompréhension qui peut exister quand on n'a pas forcément envie de comprendre ce que dit la personne... Ce que je voulais dire par là, c'est qu'il

n'y a plus de "ghettos" : on se parle, les enfants vont dans les mêmes écoles, à la Vignettaz, au Jura ou au Schoenberg, et j'ai même poussé pour qu'il y ait plus de contacts entre les classes parce que trop souvent, il y avait les classes alémaniques et francophones dans des bâtiments séparés. J'ai fait en sorte qu'ils soient le même bâtiment.

Il faut donc aussi une volonté, et cette volonté ne doit pas venir seulement des francophones, elle doit aussi venir des alémaniques. Nous vivons la minorité par rapport aux alémaniques en Suisse et on peut avoir un sentiment d'exclusion, mais on doit aussi faire le premier pas.

Je ne suis donc pas d'accord qu'on dise que ceux qui votent contre ce mandat sont ceux qui sont contre les alémaniques. On l'a prouvé, les mesures sont prises, il faut maintenant que le personnel apprenne aussi l'autre langue. Quand vous avez du personnel portugais, ils ne savent en général pas le français lorsqu'ils arrivent. Ils doivent déjà apprendre une langue, la langue latine étant plus facile. On les incite ensuite aussi à apprendre l'autre langue. Les efforts sont faits. La prise de conscience de la nécessité de parler l'allemand avec les patients alémaniques est là. Je crois que les exemples ont été donnés et suffisamment démontrés. S'il vous plaît, n'interprétez pas le vote. Mais ce que vous demandez n'est actuellement pas possible.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Man spricht heute Morgen sehr viel von Solidarität, und ich teile diese Meinung voll und ganz, deshalb werde ich dieses Mandat unterstützen. Aber :

Je crois que le respect des minorités implique que nous prenions toutes les mesures nécessaires pour assurer tant que faire se peut la prise en charge de toutes les personnes dans leur langue maternelle. C'est non seulement une question de solidarité, mais aussi une question de respect des minorités. Pour une fois, je suis d'accord avec M^{me} Antoinette de Weck, ma chère collègue, qui dit que nous vivons exactement la même réalité au niveau national. Par rapport à ce qui a été dit avant avec le Services du personnel, pour avoir travaillé pendant dix-huit ans à Pro Infirmis Suisse comme seul membre romand de la Direction, je peux vous dire que tous les collègues romands étaient désespérés parce que nous avions un Service du personnel pour Pro Infirmis au niveau national où personne ne comprenait le français.

Cela dit, j'aimerais bien que cette notion de solidarité soit complète. Je suis prêt à faire le pas et je vais soutenir ce mandat, mais j'aimerais aussi que du côté alémanique, cette solidarité fonctionne. On a dit que 40% des hospitalisations hors canton se font à Berne pour des questions de langue. Soyez vraiment honnêtes. Cela n'est pas exactement la réalité. J'ai de très nombreux exemples d'amis très chers, d'amis très proches, qui parlent mieux le français que moi. Ils sont Singinois et ont été se faire opérer à Berne en disant que c'est mieux, plus confortable. Il n'y a aucun problème de langue.

Le deuxième problème est celui des indications médicales. Nous avons entendu cela dans les perspectives d'avenir pour l'HFR, préconisant qu'il fallait travailler avec le réseau hospitalier pour qu'il prescrive effectivement les hospitalisations où il le faut. Je fais un appel aussi à tous les médecins de la partie germanophone du canton – même si ce n'est pas une généralité – en leur demandant d'arrêter de prescrire des hospitalisations en dehors du canton. Cette solidarité dont parlait mon collègue Bruno Boschung, cet argent qui manque, il ne manque pas uniquement par manque de moyens et de connaissances de la langue, mais aussi par manque de volonté. La solidarité doit se faire dans les deux sens.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Wir haben in den letzten Minuten und in der letzten halben Stunde viel von Wünschen, Tatsachen, Toleranz und Entwicklungen gesprochen. Ich stütze dies alles, und ich bin auch ein Typ, der Toleranz predigt. Trotzdem möchte ich - meine Interessenbindung: ich bin Präsident des Gesundheitsnetzes Sense - die Realität nicht verschweigen. Wir bauen heute am Gesundheitszentrum in Tafers - zum Glück können wir weiterbauen nach dem heutigen Entscheid des Grossen Rates. In Tafers haben wir im Moment einen Überhang an französischsprachigem Pflegepersonal, aber wir sind glücklich, dass wir überhaupt Pflegepersonal in Tafers haben.

Eine weitere Realität: Ungefähr ein Drittel der Klienten des Pflegeheims Maggenberg in Tafers, der Menschen, die dort im Pflegeheim sind, kommt aus dem französischsprachigen Saanebezirk und ist deutschsprachiger Muttersprache. Die Realität ist, dass sie im Alter wieder ein deutschsprachiges Pflegeheim suchen, und wir nehmen sie gerne im Sensebezirk auf, man muss sich einfach dieser Realitäten auch bewusst sein. Um diese Themen warm zu halten, bin ich dafür, dass dieser Auftrag überwiesen wird.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Excusez-moi si je reprends la parole, mais l'on m'a interpellé. J'aimerais quand même préciser quelque chose à M. Clément et à mon cher ancien président M. Boschung.

Lorsque je parle de régionalisme, je parle d'une chose où la langue peut être travaillée, surtout dans les cas chroniques. Si quelqu'un est hospitalisé durant dix ou quinze jours parce qu'il a fait un AVC et doit être réhabilité, je vous jure qu'il est mieux dans sa langue. Ce n'est pas le docteur qui est important, c'est le "Pflegepersonal". Lorsque je parle de régionalisme c'est cela. Il faut remettre les choses là où elles doivent et non pas dire aux patients qu'ils doivent aller là ou là-bas. Je cite mon exemple. J'ai été hospitalisé ce printemps avec ce diable de COVID. J'ai été hospitalisé à Tavel. On m'a bourré de médicaments. J'étais d'une euphorie incroyable et j'ai entendu à côté de moi quelqu'un qui "mène le bal". J'ai mis mon pantalon, ma veste, et je suis sorti. C'était un patient gruérien qui était à Tavel et qui ne savait pas l'allemand. Il parlait en patois gruérien. C'est

quand même quelque chose qu'il faut regarder. La langue ne joue absolument aucun rôle dans la phase aigüe. Si vous avez un infarctus, un anévrisme qui lâche, vous vous en contrefichez de la langue. Vous allez là où c'est le plus proche. Pour tous les patients alémaniques que j'ai, quand il y a quelque chose d'urgent, je choisirai, si le plateau technique est là, l'Hôpital cantonal. Il faut alors veiller à ce que nous, médecins que vous avez cités, regardions d'abord où notre patient sera le mieux et le plus vite pris en charge. Si le plateau technique est là, mais en français, je n'aurai pas de problème à envoyer des patients à Fribourg. Cependant, la langue est un facteur important par exemple pour les patients psychiatriques : quand j'étais dans la commission de planification sanitaire, j'ai dû me battre avec l'ancien Conseil d'Etat pour dire que la langue est importante dans la psychiatrie. Je sais bien que c'est très important.

Monsieur Boschung, vous savez que mon cœur bat pour la Singine. De proposer quelque chose qui ne sera pas réalisable, je ne peux pas le faire. Je peux vous proposer de déposer un deuxième mandat dans lequel on demanderait à nos autorités de gérer les contacts pour que nos patients alémaniques puissent être pris en charge non pas comme patients de deuxième zone. C'est mon idée. Ce n'est pas de dire qu'il faut que tout soit ici ou là-bas, car ce n'est pas possible. Il y a une résistance de la part des patients, de la population. Nous devons trouver des synergies avec nos voisins bernois et soleurois et, pour la Veveyse et le sud du canton, avec nos voisins vaudois.

J'ai évidemment de la sympathie pour ce sujet, mais je ne crois pas que j'aiderais véritablement la cause des Singinois en votant en faveur de ce mandat, à part pour faire un geste politique. Je ne peux pas, comme médecin, faire uniquement un geste politique. Il faut que cela marche.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui ont pris la parole ce matin.

Ich spreche viel besser Schweizerdeutsch als Hochdeutsch. Das ist mein Fall, aber das ist so für mich. Ich habe die Chance, dass ich ein Lehrjahr in Liebistorf, im Seebezirk, gemacht habe, und mein Chef hat mich Berndeutsch gelehrt. Das ist jetzt sehr gut für mich, und ich bin jetzt, gerade hier, froh. (*Lachen.*)

Il est vrai que le sujet de la langue dans le canton de Fribourg est éminemment important et me tient à cœur. Je peux vous garantir que de ma part et de la part de l'ensemble du Conseil d'Etat, nous y veillerons aussi à l'avenir. Vous parliez de mon collègue tout à l'heure, et il est aussi conscient des problématiques que l'on a actuellement dans le canton de Fribourg.

C'est très émotionnel. Nous connaissons tous des cas. Je connais aussi des personnes qui ont été en Suisse alémanique, qui parlaient français et qui n'avaient pas d'interlocuteurs qui parlaient dans leur langue maternelle, et cela s'est très bien passé. Nous avons tous nos petites histoires.

Ce qu'il faut maintenant, c'est de se dire que notre canton de Fribourg est bilingue et qu'on va mettre en place des conditions-cadres qui permettent à tout un chacun de se sentir bien à l'endroit où il se trouve, qu'il aille à l'hôpital de Meyriez, de Tafers ou de Fribourg. La personne doit être bien accueillie et bien soignée. Le patient, dans notre canton, restera le numéro un. Je vais m'employer durant ma législature à ce qu'on puisse dire dans cinq ans qu'il y a des choses qui ont évolué, qui ont changé, qu'on a fait des efforts. Je me réjouis déjà de pouvoir amener cet aspect-là dans notre canton de Fribourg.

Comme je le disais tout à l'heure, c'est très émotionnel. On a tous nos histoires. Mais n'oublions pas une chose. J'ai travaillé aussi à l'Hôpital cantonal à Fribourg, et lorsque j'ai repris les secrétariats en médecine, j'avais très peu de secrétaires qui parlaient allemand. C'était surtout le français et d'autres langues. Je pense qu'il y a aussi un effort à faire au niveau du recrutement dans notre canton, qu'il faut veiller à ce que les gens parlent au moins l'allemand ou au moins pouvoir donner les possibilités pour que la personne puisse parler dans les prochains temps. Cela prend aussi du temps : on n'apprend pas l'allemand aussi vite que cela, comme toute autre langue d'ailleurs. Ce n'est jamais évident de pouvoir s'exprimer. Les cours sont une chose, et s'exprimer ensuite dans la vie de tous les jours en est une autre. Je peux vous le garantir.

L'Etat a un rôle à ce niveau-là. Le canton de Fribourg reste bilingue. Je rejoins complètement ce qui a été dit par les députés tout à l'heure et je ne veux pas créer un clivage. On a besoin de toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre canton. Cela a déjà été dit tout à l'heure par le député Boschung : nous avons des votations très importantes qui vont venir, et je n'ai pas envie d'avoir un "Röstigraben" dans le canton de Fribourg. Je n'ai pas envie que l'on soit rouge ou vert, ou vert ou rouge. C'est exclu. Les citoyens et citoyennes de notre canton doivent toutes et tous tirer à la même corde. On doit trouver ce moyen-là et je pense que l'on a les moyens de faire les choses bien.

L'idée du mandat ne va pas être simple à mettre en œuvre. Les efforts sont déjà faits au niveau de notre Hôpital dans notre canton. Nous allons poursuivre ces efforts en y mettant l'accent. Vous imaginez bien que suite aux débats d'aujourd'hui, il y aura quand même quelques personnes qui vont se remettre en question et se dire qu'il faut peut-être faire encore un effort. L'Etat veillera à ce que cela se fasse. C'est très important et je tenais vraiment à vous le dire.

Certes, notre canton est majoritairement francophone, pour deux tiers. Les cours qui sont organisés en allemand ou en français permettent à tout un chacun de parler l'autre langue. Je pense que l'on peut encore améliorer cela et faire les choses mieux.

Comme le disait tout à l'heure M^{me} la Députée Zermatten, on a eu à l'HFR quatre plaintes sur 650 personnes interrogées sur la langue, dont 470 en 2019 et 180 en 2020. On a aussi des plaintes qui nous viennent "par la bande", comme on dit : ce sont des gens qui viennent chez nous et nous expliquent comment ils ont été reçus, qu'ils ont par exemple été opérés de la hanche et qu'ils n'ont pas pu parler dans leur langue. De manière générale, on n'a pas de plaintes écrites de ces personnes, même si on doit quand même en tenir compte. Pour moi, quatre plaintes sont quatre plaintes de trop.

Mesdames et Messieurs, on doit apprendre dans notre canton à vivre ensemble encore davantage, et j'insiste là-dessus. C'est le message du Conseil d'Etat ce matin. On doit apprendre à vivre ensemble, alémaniques ou francophones. Je pense que l'on a encore du travail à faire, pas seulement dans le milieu de la santé, mais dans tous les domaines. On doit essayer, dans la mesure du possible de se comprendre.

M^{me} la Députée de Weck, j'ai bien aimé votre histoire. On a vite, quand on parle de langues, des petits dérapages qui peuvent naître. Cela fait partie du jeu. Ce sont des choses qui peuvent arriver.

Sehr geehrte Damen und Herren, die jüngsten Gesetzesrevisionen auf Bundesebene in Zusammenhang mit der Qualität der Gesundheitsversorgung, insbesondere auf der Ebene des Bundesgesetzes über die Krankenversicherung sowie die Einsetzung der eidgenössischen Kommission für Qualität sind Teil des nationalen Strebens nach einem nationalen Willen, die Qualität der medizinischen Leistungen systematisch und umfassend zu verbessern und strukturiert zu gestalten.

Die Strategie und die daraus abgeleiteten vierjährigen Ziele sind insbesondere auf folgende Punkte ausgerichtet: Sicherheit und Effizienz des Gesundheitssystems, aber auch auf die Zugangschancen, die für alle Patientinnen und Patienten gleich sein müssen. Diese Achsen stellen bereits wesentliche Pfeiler der Freiburger Gesundheitspolitik dar, die weiterhin neue Empfehlungen einbeziehen will und insbesondere nationale Empfehlungen in Verbindung mit der Qualitätsstrategie des Bundes einbeziehen will.

Um auf die Frage der Sprache zurückzukommen: Diese sollte in einem Kontext des allgemein begrenzten Angebots an zweisprachigem Pflegepersonal sowie steigenden Qualitätsanforderungen betrachtet werden. Der Staat sowie die beauftragten Leistungserbringer und -erbringerinnen verpflichten sich bereits, alles in ihrer Macht stehende zu tun und zu unternehmen, um eine zweisprachige französisch-, deutschsprachige Betreuung anzustreben. In Bezug auf das HFR sorgt der Staat insbesondere durch die ihm zugewiesenen Aufgaben für die Förderung der Zweisprachigkeit bei der Betreuung seiner Patientinnen und Patienten. Das HFR ist seit Längerem sensibel für die Frage der Zweisprachigkeit und sogar der Mehrsprachigkeit. In diesem Sinne verfügt es über ein Programm für Sprachen, das in den kommenden Jahren weiter ausgebaut wird. Aufgrund der obigen Ausführungen beantragt der Staatsrat dem Grossen Rat, das vorliegende Mandat abzulehnen.

> La majorité qualifiée est requise (56 voix).

> Au vote, ce mandat obtient 78 voix pour et 15 contre. Il y a 9 abstentions.

Ont voté en faveur du mandat:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David

(FV,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 78.*

Ont voté contre:

Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 15.*

Se sont abstenus:

Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP). *Total: 9.*

> Cet objet ayant obtenu la majorité qualifiée, il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat 2022-GC-16

Garantir un cadre clair et sûr pour l'HFR

Auteur-s:	Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Grossrieder Simone Laura (VEA/GB, SE) Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR) Vial Pierre (PS/SP, VE) de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Mesot Roland (UDC/SVP, VE) Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Rey Alizée (PS/SP, SC) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	03.02.2022 (BGC mars 2022, p. 1098)
Développement:	03.02.2022 (BGC mars 2022, p. 1098)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.07.2022 (BGC septembre 2022, p. 2590)

Prise en considération

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts : je fais partie de différentes commissions régionales et cantonales au niveau de la santé. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Pour débiter, et pour mémoire, voici les points importants concernant ce mandat :

1. compenser entièrement les baisses de recettes consécutives à la pandémie ;
2. mettre en œuvre l'article 3 alinéa 4^{bis} de la loi Covid-19 jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 : assurer le risque financier lié à la pandémie afin que l'HFR puisse se concentrer sur sa mission ;
3. prendre les mesures nécessaires pour éviter les risques financiers liés à la pandémie qui conduisent à des licenciements, selon l'article 3 al. 4^{bis}, ceci afin de renforcer les services sollicités par la pandémie ; les cantons financent les réserves de capacités nécessaires pour affronter les pics d'activités et définissent les capacités nécessaires en accord avec la Confédération.

Au niveau de l'HFR, les mesures nécessaires ont été prises afin d'assumer les effets sanitaires dus au Covid-19 : certaines activités ont été provisoirement suspendues afin de répondre aux besoins des pics de la pandémie, des lits et des ressources humaines ont été organisées. Le canton a le devoir de financer ces réserves de capacités. Pour les années 2020 et 2021, un soutien financier a été calculé en tenant compte des dispositions légales en vigueur. Ainsi, une somme de 69,2 millions de francs a été attribuée pour cette pandémie. Les prestations d'intérêt général, d'autres prestations ainsi que le financement du mandat de prestations s'élèvent à 175 millions.

D'autre part, dans sa réponse au mandat en question, le Conseil d'Etat met en avant le fait que, malgré cette situation exceptionnelle, l'HFR doit se concentrer sur la mission qui lui est donnée par la planification hospitalière afin de résorber le déficit structurel constaté. La pandémie ne doit pas l'empêcher de produire sa mission la plus essentielle. L'HFR, grâce aux moyens consentis, a pleinement joué son rôle. D'autre part, les déficits cumulés ont provoqué une réorganisation conséquente de l'HFR avec, à la clé, peut-être un nouvel hôpital entouré de centres de santé. Un travail de base a débuté.

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont fortement impliquées lors de la pandémie et est favorable à l'acceptation de ce mandat. Il relève que lorsque des situations extraordinaires surgissent, l'union et la cohésion l'emportent sur tous les débats suscités par la mise à jour des lois qui ne sont pas toujours forcément acceptées à une large majorité. Nous avons peut-être réussi à vaincre le Covid, mais un important travail par rapport à la restructuration de l'HFR nous attend. Sachons nous rappeler que, unis, nous pouvons réaliser de belles choses. Nous ne pourrions certainement pas construire Bertigny dans un trou financier. Ne soyons donc pas des partis pris, mais des collaborateurs désireux de planifier la santé de notre canton.

Grossrieder Simone Laura (*VEA/GB, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und habe keine Interessenbindungen. Ich gestehe, auch wenn ich noch nicht lange in der Politik tätig bin, empfinde ich bei der Erwähnung des Kantonsspitals manchmal bereits gewisse Bauchschmerzen. Wir sind uns, so glaube ich, alle bewusst, dass sich das Kantonsspital in den letzten Jahren in eine missliche Lage hineinmanövriert hat. Als Urheberin des vorliegenden Auftrags möchte ich Sie jedoch bitten, diesen differenzierter zu betrachten. Heute geht es weder darum, Fehler der Vergangenheit aufzuzählen, noch mögliche Lösungen und Auswege zu diskutieren. Heute geht es darum, als Staat sicherzustellen, dass unser Kantonsspital nicht durch die pandemiebedingten zusätzlichen Verluste einen noch grösseren Schaden erleidet und im schlimmsten Fall sogar Kündigen beim Pflegepersonal erfolgen.

In der gestrigen Ausgabe der Freiburger Nachrichten wird die prekäre Situation rund um die Gesundheitsversorgung insbesondere der Pflegenotstand, thematisiert. Zudem wurde von der Bevölkerung mit der Annahme der Pflegeinitiative auf nationaler Ebene ein deutliches Zeichen gesetzt, in welche Richtung unsere Politik gehen soll.

Das Grüne Bündnis dankt dem Staatsrat für seine Weitsicht und die bereits erfolgten Rückerstattungen an das Kantonsspital in den Jahren 2020 und 2021. Wir begrüßen, dass der Staatsrat dem Auftrag Folge leisten will. In Anbetracht der heutigen Umstände ist es jedoch zwingend nötig, dass der Staatsrat unmittelbare finanzielle Hilfe leistet und diese nicht erst rückwirkend zur Verfügung stellt. Das Kantonsspital Freiburg muss seine gesamten Ressourcen darauf verwenden können, seinen Auftrag weiterhin zu erfüllen und den dringend benötigten Turnaround herbeizuführen, ohne dass es dabei zu Kündigungen kommt, welche die aktuelle Lage noch verschlimmern würden.

Deshalb bitte ich Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, das vorliegende Mandat anzunehmen.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du Groupe le Centre et n'ai aucun lien d'intérêt.

Par mandat déposé le 2 février 2022, les signataires demandent notamment que l'Etat de Fribourg compense entièrement la baisse des recettes consécutives à la pandémie. Il faut revenir au moment du dépôt du mandat. Les mesures Covid étaient encore en vigueur, l'HFR continuait à devoir reporter certaines opérations et à subir une augmentation des charges du personnel suite aux engagements nécessaires pour combler l'absentéisme élevé dû au Covid, tout ceci en ignorant concrètement l'aide à laquelle il aurait droit en compensation. Les auteurs du mandat désiraient donc et désirent toujours que l'HFR puisse évoluer avec une inconnue de moins. Ils demandent une prise de position rapide et claire quant à l'aide qui sera attribuée à l'HFR pour 2022. Mon collègue M. Fahrni l'a déjà dit : les aides pour les effets du Covid-19 de 34,2 millions de francs pour 2020 et 35 millions pour 2021 ont d'ores et déjà été accordées. Pour 2022, l'Etat dit qu'il prendra sur le principe en charge les conséquences financières liées au Covid-19 selon les dispositions légales en vigueur et avec une optimisation de la méthodologie. L'Etat répond aussi qu'il est d'ailleurs déjà très avancé dans la mise en œuvre de mesures et propose donc d'accepter le mandat. On ne peut qu'inviter le Conseil d'Etat à se déterminer dans les meilleurs délais pour supprimer l'une des incertitudes qui entourent l'HFR.

Pour terminer, le Centre acceptera ce mandat à l'unanimité en espérant un traitement dans les meilleurs délais, ceci afin que l'HFR puisse se concentrer sur tous les autres défis qu'il a à relever.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je souhaite d'abord remercier les personnes de tous les partis présents au Grand Conseil d'avoir soutenu ce mandat, et en particulier notre collègue M^{me} de Weck - qui n'est pas là - qui nous a fait l'honneur de cosigner ce mandat.

Ce mandat vise à donner un cadre financier clair et sûr à l'HFR pour faire face à la pandémie. Nous ne parlons donc pas ici de problèmes structurels de l'HFR, nous parlons de problèmes conjoncturels pour lesquels nous avons besoin de prendre des mesures. Ces problèmes conjoncturels découlent de la situation paradoxale de l'HFR, comme cela a déjà été évoqué : d'une part, les charges augmentent, et d'autre part, les recettes ont diminué notamment à la suite du report des opérations électorales. Nous pouvons dire aujourd'hui que pour les années 2020 et 2021, ces problèmes ont été majoritairement réglés et je tiens ici à remercier le commissaire du Gouvernement pour son action. Il reste en revanche un chantier majeur pour assurer ce cadre clair et sûr à l'HFR et pour se mettre en conformité avec le droit fédéral : c'est la constitution de réserves de capacités, comme l'a déjà évoqué notre collègue ; c'est ce que prévoit la loi Covid pour faire face à des pics d'activité liés à la pandémie. Selon les rapporteurs de la commission de la santé du Conseil national - et je lis ici -, "Il s'agit de financer des surcapacités une partie de l'année afin de gérer les vagues sans épuiser le personnel et sans compter systématiquement sur des heures supplémentaires, des nuits supplémentaires, qui finalement épuisent le personnel."

Il en ressort clairement que l'interprétation du Conseil d'Etat ne correspond pas à la volonté du législateur fédéral. En effet, le financement des réserves de capacités n'est pas une compensation *a posteriori* des baisses de recettes, mais il vise à financer des surcapacités une partie de l'année pour absorber ces pics d'activité. Très concrètement, cela signifie que le Conseil d'Etat doit financer des lits supplémentaires, principalement aux soins intensifs mais aussi en médecine, pour assurer la prise en charge de la population fribourgeoise en cas de pandémie ou de flambée des hospitalisations cet automne, cet hiver ou l'année prochaine. Aujourd'hui, la capacité d'hospitalisations du canton de Fribourg est très faible puisque nous avons un nombre de lits par habitant très bas en comparaison intercantonale. En effet, Fribourg est le vingtième canton suisse dans ce classement avec 2,7 lits pour 1'000 habitants contre 4,2 en moyenne suisse. Comme vous l'avez vu, l'HFR a dû prendre cette semaine des mesures extraordinaires pour éviter de fermer des lits ou de reporter des interventions. J'ai demandé à l'HFR quelles en étaient les raisons. Voici la réponse que j'ai reçue des médecins de l'HFR : "Outre la pénurie marquée de généralistes et de certains spécialistes, l'HFR rencontre des difficultés d'organisation lorsque le taux des lits est très élevé. Pour assurer un système fluide, il faut avoir une capacité en lits toujours disponibles en temps et en heure par type de patients. Les pathologies infectieuses comme le Covid bloquent des lits en raison des isolements."

Nous constatons donc qu'il est essentiel de prévoir des réserves de capacités sous forme de lits supplémentaires aux soins intensifs ainsi qu'en médecine pour assurer la sécurité de la population fribourgeoise. Cela permettra d'une part de veiller à ce que notre canton se conforme à notre droit fédéral - et le commissaire du Gouvernement a souligné tout à l'heure l'importance de cette conformité dans les discussions sur les primes-maladie -, et d'autre part, le Conseil d'Etat pourra aussi faire valoir ces mesures comme mise en œuvre de l'Initiative sur les soins infirmiers et faire donc d'une pierre deux coups pour soulager le personnel infirmier mis à rude épreuve. En effet, l'absentéisme, aujourd'hui très élevé, découle principalement de la surcharge liée à la pandémie et met à forte épreuve notre système de santé et en danger la sécurité des patient-e-s. Je vous remercie d'accepter ce mandat.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je ne vais pas répéter ce que mes préopinants ont dit. Il est clair que de garantir ce cadre clair et sûr pour l'HFR est une priorité, et le PLR, que je représente aujourd'hui, va naturellement accepter cet objet. Je voulais simplement faire une remarque complémentaire. Je trouve que c'est une très bonne idée de garantir des lits, autant pour les gens de la partie alémanique que pour la partie francophone. Nous sommes en train de parler ici du Covid. Le Covid a secoué nos institutions sanitaires au plus profond. Si vous vous souvenez bien, on devait à chaque fois réfléchir : pouvons-nous aller travailler ou pas ? Et on allait travailler ou pas suivant le nombre de lits libres aux soins intensifs. Là c'est un vœu que je présente. Je crois qu'il faut une fois être proactif parce qu'effectivement, les pandémies comme celle que nous avons vécue vont se répéter. Et il serait bien que dans notre canton, à l'initiative non pas de l'HFR, mais de cet hémicycle, l'Etat s'engage à financer quatre, cinq lits de soins intensifs pour être paré à toute nouvelle éventualité. Je crois que c'est la leçon que je tire de cette période de Covid et je crois que cela vaut la peine d'en discuter, de trouver une solution. Pour que l'Etat finance un lit de soins intensifs, c'est *grosso modo* un million par année. Donc cinq millions, c'est probablement beaucoup moins que ce qu'on dépense pour le bilinguisme, et je suis sûr que là, on est nettement plus efficace. Avec ces considérations, je signale que notre groupe va accepter cet objet.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vais scinder ma réponse en trois parties à la suite du mandat "Garantir un cadre clair et sûr à l'HFR" :

La première des demandes faites est de compenser entièrement les baisses de recettes consécutives à la pandémie. L'Etat de Fribourg y a répondu en couvrant pour 2020 et 2021 le déficit après soustraction du déficit 2019, considéré à l'époque comme structurel. Au total, le financement s'élève à 69,2 millions de francs pour les deux ans. Pour ce qui est de 2022, sur

le principe, l'Etat prend en charge les conséquences financières liées au Covid-19 en tenant compte des dispositions légales en vigueur. Il est dans ce sens prévu d'optimiser la méthodologie afin de permettre une identification plus fine des coûts.

La deuxième demande est de mettre en œuvre l'article 3 alinéa 4^{bis} de la loi Covid jusqu'à la fin du premier trimestre 2022, assurer le risque financier lié à la pandémie. Je rappelle l'article 3 alinéa 4 bis de la loi Covid : " Afin de renforcer les services de santé sollicités par la crise Covid-19, les cantons financent les réserves de capacités nécessaires pour affronter les pics d'activité. Ils définissent les capacités nécessaires en accord avec la Confédération." Mesdames et Messieurs, il y a actuellement un débat entre le Conseil national et la CDS (Conférence des directeurs de santé) sur l'interprétation de cet article, notamment sur la définition de "réserves de capacités". L'article mentionne uniquement des réserves de capacités. Il est sujet à interprétation et laisse une marge de manœuvre aux cantons car il ne mentionne pas explicitement les lits. Dans ce cadre, le canton de Fribourg finance cette réserve de capacités à l'HFR depuis le début de la pandémie, soit en 2020. Il faut comprendre ici que le canton finance la réserve de capacités, donc les lits supplémentaires lorsqu'ils sont vides. Sur le principe, le canton financera - et pour cela on doit encore avoir la validation du canton - cette réserve de lits pour les soins intensifs, donc 6 lits de plus pour l'année 2022, pour un total de 24 lits. Selon l'analyse réalisée par KPMG dernièrement, il faut souligner que l'HFR peut encore gagner en efficience, notamment dans la réduction de la durée moyenne de séjour, le nombre de lits, etc., et ainsi augmenter sa capacité de lits. Je vous ai cité maintenant le nombre de lits certifiés aux soins intensifs. Je vous donne un petit historique : avant 2020, nous avons 18 lits ; depuis 2020, juste avant le début de la pandémie, toujours 18 lits ; dès le début de la crise Covid, 24 lits officiellement, avec des variations ; de 2021 à 2022, nous avons 24 lits de soins intensifs à disposition à l'HFR. A noter qu'en 2022, le nombre de lits utilisés à l'HFR aux soins intensifs n'a pour le moment jamais atteint - et cela je tiens à le préciser - le maximum de 24 lits. On est tout le temps resté en dessous de ces 24 personnes aux soins intensifs. En cas de crise Covid, l'HFR dispose d'un plan d'escalation avec différents niveaux ou paliers d'alerte. Selon le nombre de cas Covid, il y a en principe une augmentation graduelle du nombre de lits. Dans les paliers les plus élevés, cette augmentation requiert une déprogrammation, voire des reports d'interventions non urgentes ou une mobilisation de ressources supplémentaires, notamment du personnel d'autres services.

Troisièmement, vous parlez de prendre les mesures nécessaires pour éviter que le risque financier lié conduise à des licenciements. Mesdames et Messieurs, l'Etat couvre les conséquences financières liées au Covid-19 de l'HFR en réduisant les pertes annuelles au niveau du déficit structurel. Ce financement permet ainsi à l'HFR de se concentrer sur sa mission qui lui est donnée par la planification hospitalière ainsi que les autres mandats. L'Etat n'est pas impliqué dans la gestion des effectifs de l'HFR. Il relève que les ressources en personnel doivent être en corrélation avec l'évolution de l'activité de l'institution afin de garantir un fonctionnement efficace et de qualité.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du mandat:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB),

Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 96.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mesdames et Messieurs, avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, je prends l'initiative, en toute humilité, de vous rappeler que le monde vit aujourd'hui un événement majeur : vous avez toutes et tous appris hier soir le départ de la Reine d'Angleterre Elisabeth II, dont tout le monde a certainement une image. Je souhaiterais simplement – et c'est une démarche totalement personnelle - qu'en signe de respect pour les concitoyens anglophones résidents dans notre canton, qu'en signe de respect pour cette personnalité qui a toujours su apaiser son peuple et lui donner confiance, qui s'est toujours engagée avec si peu de mots dans sa monarchie parlementaire, elle qui a vécu 70 ans de règne (presqu'autant que Louis XIV), nous respectons maintenant quelques instants de silence.

Motion 2021-GC-126

Revalorisation des revenus des proches aidants – modification de la défiscalisation des revenus des proches aidants

Auteur-s:	Sudan Stéphane (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>) Gaillard Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	10.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3904</i>)
Développement:	10.09.2021 (<i>BGC octobre 2021, p. 3904</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	07.06.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2581</i>)

Prise en considération

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le dossier si ce n'est d'en être le co-motionnaire.

Toutes les études démographiques et les différentes prévisions s'accordent à relever que, dans les prochaines années, une élévation de l'espérance de vie et donc une forte augmentation du nombre des personnes seniors est indéniable. Le canton et les communes s'y préparent à grand renfort de projets de structures d'accueil pour cette population et ceci à grands coups de dizaines de millions de francs de fonds publics injectés dans la construction de résidences et homes médicalisés. En Gruyère, 135 millions devront y être d'ores et déjà consacrés. Malgré cela, toutes les mesures d'infrastructures prévues ne suffiront pas à satisfaire toutes les demandes. Actuellement, nous avons pu le lire dans la presse, les places de lits sont déjà très rares dans le canton. C'est pourquoi il faut d'autres pistes concrètes afin de soulager nos institutions publiques et leurs limites financières.

Notre motion va dans ce sens et offre les avantages suivants :

- > favoriser une entrée plus tardive de nos aîné-e-s dans lesdites structures afin qu'ils puissent profiter plus longtemps d'un cadre connu et chaleureux au sein de leur famille et de leurs proches ;
- > offrir une alternative pragmatique à ce coût programmé important d'investissements de constructions et surtout de fonctionnement de nos résidences dans les futures années.

C'est pourquoi la reconnaissance plus marquée de cet engagement des proches aidants par une augmentation du défraiement et une exonération fiscale adéquate est une évidence pour nous, motionnaires. Les proches aidants ne profitent pas de ce système et offrent cette alternative dont bénéficiera toute la population de notre canton. Pour accéder à cette fonction, les contrôles sont sévères et chapeautés par nos réseaux santé, donc financés par nos soins.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, confirme le bien-fondé de l'activité de ces proches aidants et leur utilité voire leur nécessité dans le bon fonctionnement de la prise en charge de nos aîné-e-s. Dans ce système qui évolue constamment, seul le défraiement, datant de 1990, n'a pas changé et cela n'est plus acceptable. La défiscalisation, qui devra évidemment être modifiée, est également nécessaire afin de ne pas péjorer ces personnes qui, tout en prenant soin de leurs proches, effectuent aussi un service à la communauté dont nous faisons partie. Notre canton et son service financier, au-delà de la LHID et de ses règles fédérales, pourra, j'en suis sûr, trouver une solution sans recourir à une initiative cantonale dont les résultats, on l'a vu lors de nos dernières interventions, sont plus qu'incertains. Nous autres élus bénéficions d'ailleurs en partie d'une déduction cantonale fixée par notre institution. Les quelques pertes fiscales ne seront qu'une goutte dans l'océan des coûts liés à la prise en charge de notre population vieillissante.

Cette motion, si elle est acceptée, pourra être effectivement versée au dossier du DETTEC afin de déterminer qui en supportera les coûts : communes, canton ou solution hybride en toute connaissance de cause, et non prendre à son compte un poste qui sera de toute évidence voué à évoluer vers le haut. D'ailleurs, l'Association des communes et le Club des communes du Grand Conseil s'y rallient.

C'est avec ces arguments et toute notre détermination à faire accepter cette motion et les solutions qu'elle apporte que nous vous demandons de l'accueillir avec pragmatisme et bienveillance.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

L'ensemble du groupe de l'Union démocratique du centre est favorable sur le principe de soutenir davantage les proches aidants. Ils ont besoin de plus de reconnaissance et de plus de moyens. Cette motion relève à juste titre leur mérite et leur indispensabilité. Ils jouent un rôle très important pour les personnes qui bénéficient de leur bienveillance. On ne peut que les remercier et les applaudir.

Outre les avantages que procure un entourage familial dans un environnement chaleureux, les bénéficiaires peuvent ainsi garder une certaine autonomie qui leur préserve une meilleure qualité de vie. Sans eux, le maintien de ces personnes à domicile serait tout simplement impossible. Les structures d'accueil, qui pourraient rapidement arriver à saturation au vu du vieillissement de la population, sont ainsi soulagés.

Cela étant dit, concernant les montants forfaitaires, les motionnaires ne tapent pas à la bonne porte puisqu'il appartient aux communes, respectivement aux associations de communes, de fixer le montant des indemnités qui doit ensuite être approuvé par la DSAS. D'ailleurs, ce sera d'autant plus vrai à l'avenir puisque le désenchevêtrement des tâches prévoit que les compétences cantonales actuelles relatives aux indemnités forfaitaires soient transmises aux communes et exercées par les associations de communes.

Concernant la déduction sociale pour les proches aidants qui bénéficient d'indemnités forfaitaires, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra le moment venu une proposition concrète lorsqu'un montant sera arrêté par les associations de communes. Au vu de ce qui précède, même si les compétences ne sont pas toutes du ressort du Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable sur le fond, mais il reste partagé sur le sort à donner à cette motion pour les raisons que j'ai invoquées.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Les proches aidants constituent un pilier de notre société et de notre système de santé suisse. La motion de nos collègues Bertrand Gaillard et Stéphane Sudan rappelle les chiffres concernant les seniors pour le canton de Fribourg : de 2'604 lits en 2020 à 4'760 dans les EMS d'ici à 2040 pour un coût qui passerait de 129 à 429 francs par jour selon les cas.

Le programme fédéral de promotion "Offres visant à décharger les proches aidants 2017-2020" évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat, estime la valeur de ce travail à 3,7 milliards de francs pour les 15 dernières années. Un travail que le canton de Fribourg s'est fait fort de reconnaître en indemnisant dès 1990 par un montant de 25 francs par jour. Si l'on ramène cette indemnité au nombre d'heures accomplies en moyenne, cela ne fait guère lourd en regard de la charge de travail, sans parler de la charge mentale. En réalité, l'engagement en tant que proche aidant a une valeur inestimable pour le proche comme pour la personne dépendante. Notre perception du "care", comme on l'appelle, doit changer. La création de richesses, à laquelle appelle notre économie libérale, a oublié que l'humanité ne doit pas être un moyen pour y parvenir, mais la finalité même de cette richesse. Aussi, augmenter dès maintenant cette indemnité journalière est une nécessité et à ce jour, c'est bien dans la compétence du Conseil d'Etat d'arrêter le montant de celle-ci selon l'article 6 de la LIF.

Le Conseil d'Etat nous invite à attendre que le DETTEC soit adopté. Sachant le serpent de mer que représente ce dossier, la solution n'est pas près d'émerger. Qu'en est-il des associations de communes qui souhaiteraient déjà augmenter l'indemnité journalière ? Quelle réponse le Conseil d'Etat peut-il leur apporter aujourd'hui ?

Quant à la défiscalisation, elle s'inscrit dans la même philosophie que l'indemnisation. Quand on s'investit à veiller sur une personne dépendante, c'est par égard pour sa qualité d'être humain. Que des indemnités journalières pour proches aidants

puissent être considérées comme un gain accessoire au mieux, un revenu au pire, est un non-sens à cet égard. Si la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes empêche l'exonération des indemnités, alors le Conseil d'Etat devrait militer auprès de la Berne fédérale - avec les autres cantons, l'intérêt à ce sujet étant partagé au niveau helvétique - pour un changement législatif.

Il y a presque 20 ans, ma mère, qui accompagnait la sienne dans ses dernières années de vie, a bénéficié des indemnités journalières. Il était en effet exclu pour ma grand-mère d'aller en EMS, établissement qu'elle percevait comme un mouvoir. En fin de vie, ma grand-mère partageait le même toit que deux de ses arrière-petits-enfants. Cela donnait l'occasion à mon neveu, alors âgé de trois ans, de négocier son goûter, peut-être trop sain à son goût, avec celui de son arrière-grand-mère. J'ignore lequel des deux était le plus heureux de ces tractations. Ce que je sais en revanche, c'est que ces instants ont été doux à chacun et c'est là la vraie valeur de l'existence. A nous aujourd'hui ici de donner le sens qu'il faut à la seule et vraie richesse qui vaille, celle d'être entre humains. Ainsi le groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra la motion à l'unanimité et invite tous les autres groupes à en faire de même.

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Les intentions des auteurs de cette motion sont tout à fait louables et les services aux personnes et à la communauté qu'apportent les proches aidants sont reconnus et appréciés. Toutefois, le soutien financier aux proches aidants vient des caisses communales, respectivement de celles des associations de communes. Les personnes ici présentes qui œuvrent ou ont œuvré dans un Conseil communal le savent : il est désagréable que l'autorité cantonale impose des décisions qui sont financées par les communes.

Concernant le volet fiscal, nul doute qu'en cas d'augmentation de l'indemnité aux proches aidants, l'autorité fiscale saura faire preuve de souplesse. Vous l'aurez compris, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va, dans sa grande majorité, refuser cette motion, non sur le fond, mais sur la forme. Il ne peut qu'encourager les associations de communes à revoir le montant de l'indemnité aux proches aidants dans un délai raisonnable.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Je parle au nom du groupe Le Centre.

Les années 40 et la sortie de la Deuxième Guerre mondiale ont vu surgir un *baby-boom*. 80 ans plus tard, ce *baby-boom* s'est transformé en "*mamie- et papi-boom*". Ces honorables aînés arrivent maintenant dans une tranche d'âge où des choix doivent être faits pour bénéficier le plus longtemps possible d'un cadre de vie agréable et mérité. Et c'est là que la situation devient explosive. On ne parle plus de "*mamie-boom*" et de "*papi-boom*", mais d'un *boom* tout court dans les EMS. Si toutes les mesures ne sont pas prises pour prolonger l'autonomie, créer des appartements adaptés, fournir des services à domicile comme cela se fait déjà, nous courons à la catastrophe. Rien qu'en Sarine, nous aurons besoin d'un nouvel EMS de 100 lits tous les cinq ans. Favoriser les proches aidants est une des mesures qui permet également à celles et ceux qui le veulent et le peuvent de garder leurs parents auprès d'eux. Bien sûr, cette mission a besoin d'un accompagnement et de services annexes, mais un soutien financier minimum et une reconnaissance permet parfois de joindre les deux bouts.

Augmenter le montant entre 30 et 50 francs n'est pas "la mer à boire" et représente une économie, surtout pour les communes, par rapport au coût d'un lit dans un EMS. La plupart s'accorde à dire que sur le fond, c'est une bonne idée. Or, le Conseil d'Etat propose de renvoyer la balle aux communes, notamment à cause de la loi sur l'indemnité forfaitaire et le désenchevêtrement des tâches. Il ne souhaite pas entrer en matière pour l'instant sur la défiscalisation supplémentaire du montant car ce type de rétribution ne fait pas partie des exceptions listées dans le droit fédéral. Mais nous avons déjà une exception puisque l'exemption actuelle est de 9'000 francs, et même nos rétributions de député·e·s partiellement défiscalisées sont aussi des exceptions. Ce n'est pas la première fois que notre canton utilise sa marge de manœuvre lorsque c'est nécessaire et donne des lignes directrices, et cette revalorisation des revenus des proches aidants en fait partie.

Il s'agit d'une urgence. Il s'agit de lancer un signal. Beaucoup de représentants des communes voient cette proposition d'un bon œil, comme l'a dit mon collègue. Alors, chères et chers collègues, si vous ne voulez pas que la situation des aîné·e·s, issu·e·s d'un *baby-boom* il y a 80 ans, devienne un *boom* tout court et nous explose à la figure, acceptez cette motion, comme la grande majorité du groupe Le Centre le fera.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis conseiller communal en charge de la santé et membre du comité du Réseau Santé et Social de la Glâne.

On parle d'indemnités, on ne parle pas de salaire. Et ces indemnités sont extrêmement modestes au regard du temps et de l'énergie consacrés aux proches. De plus, il s'agit d'améliorer et de valoriser concrètement une activité essentielle, une activité essentielle pour la qualité de vie, pour soulager les personnes de manière digne. Amener et améliorer cette indemnité est pour moi important. La qualité de vie et la dignité sont probablement les seuls moyens et la seule reconnaissance que peuvent avoir ces personnes en difficulté. En même temps, cette qualité de vie et cette dignité sont aussi apportées à ceux qui font ces

soins, à ceux qui les apportent. Cela donne une activité et cela permet aussi à un certain moment de rester actif et d'apporter quelque chose à la société.

Mais cette activité est aussi un soulagement pour les finances publiques, cela a déjà été dit. Si elle n'est pas développée, pas améliorée ou renforcée considérablement, les finances publiques, que ce soient les communes ou le canton, en pâtiront lourdement. L'argument qui consiste à renvoyer cela au DETTEC me paraît problématique parce qu'ici, on parle d'un signal, d'un encouragement, d'une simple aide, et en même temps, les critères qui amènent à avoir cette indemnité sont établis par les commissions et ne sont pas si simples ; tout le monde n'obtiendra pas 50 francs, loin s'en faut.

Aujourd'hui, pour notre Grand Conseil, il s'agit de donner un signal fort en faveur des proches aidants en encourageant et en soutenant le maintien à domicile. Pour ce faire, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Savary Nadia (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je parle à mon nom personnel et je n'ai plus de lien d'intérêt avec cet objet.

Cette motion traite de deux aspects : d'une part, d'une revalorisation financière, d'autre part, d'une défiscalisation, et c'est à ce niveau pour moi que le bât blesse. Si la défiscalisation des revenus ne me pose pas de problème quant à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, il n'en va pas de même pour la revalorisation des revenus. Qui, sur le fond, ne serait pas d'accord de revaloriser le travail des proches aidants ? J'imagine très peu de monde et, à entendre mes préopinants, personne même dans cet hémicycle tant la tâche est louable.

J'ai été moi-même proche aidante et bon nombre d'entre vous connaissent certainement une personne de votre entourage qui a mis de son énergie, de son temps à entourer une personne pour pouvoir très souvent retarder son entrée dans une institution. Mais sur la forme, Mesdames et Messieurs, nous avons enfin, après neuf ans de travail - et là j'y étais dans la genèse, et certains parmi vous également -, nommé hier matin une commission parlementaire sur le DETTEC ! Je vous rappelle que la genèse du DETTEC émane d'une demande des communes de ce canton avec l'adage "Qui commande paie" - traduisez "vers plus d'autonomie communale". Et cette tâche des soins à domicile sera très clairement confirmée aux mains des communes vu l'application du principe de subsidiarité auquel l'ACF ne déroge pas. Elles seront donc elles-mêmes souveraines pour décider et assumer le choix de revaloriser ou non les revenus des proches aidants.

Je pense que l'on doit être conséquent jusqu'au bout - n'en déplaise à Monsieur Jaquier - et surtout ne pas poser un premier obstacle malvenu au DETTEC en créant finalement peut-être un "désenchevêtrement du désenchevêtrement". On ne s'en sortira jamais. C'est pour cela que je refuserai cette motion tout en regrettant aussi peut-être son non-fractionnement dans la réponse du Conseil d'Etat.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic de La Roche et président du Conseil d'administration de l'EMS qui a élu domicile dans ma commune.

Dans son rapport publié le 8 septembre, l'AFISA, faïtière des EMS, annonce que seuls dix lits en EMS sont disponibles pour une liste d'attente de 120 personnes. Nous devons vraisemblablement passer de 2'600 lits médicalisés à 4'600 en 2040, donc demain. Les projets d'agrandissement d'EMS dans le canton, approuvés et en cours de réalisation, ne devraient pas excéder 100 lits. Si l'on rajoute certains projets discutés depuis longtemps dans les districts - je pourrais vous en faire la liste -, on ne devrait pas excéder 100 lits supplémentaires. Donc, à l'orée 2030, il en manquera 1'800, ceci seulement du point de vue bâtiments et technique, sans tenir compte du manque de personnel. Je n'ai pas vu une hausse significative des cours prévus à la Haute Ecole de santé ni à la Croix-Rouge pour former ce personnel qui devra être en action dans 15 ans.

Vous imaginez pouvoir résoudre ce problème en estimant que chaque proposition n'est pas la bonne. Libre à vous ! Des mesures simples doivent être privilégiées pour maintenir à domicile non seulement des personnes âgées, mais également des personnes en situation de handicap grave. Abandonner pour certains leur métier pour soutenir un proche ne doit pas être une source d'appauvrissement ni de frustration. Ne poussons pas les proches aidants à se reposer seulement sur les lourdes structures étatiques. Ne les poussons pas à la démission. Cette motion n'est pas parfaite, mais elle a le mérite de donner un signe, une ligne de conduite. On ne peut pas dire que depuis 1990, il y a eu beaucoup de signes des acteurs concernés ni des associations de communes, ni de la DSAS. On n'a même pas su donner une ligne directrice pour indexer le montant au coût de la vie. C'est quand même un comble ! Si on faisait ça avec la LPers, je vous laisse entendre les crispations...

Ce n'est pas en désaccord avec le DETTEC : le DETTEC va définir les moyens à disposition, qui les paie et comment on va organiser le tout. Nous, nous donnons une ligne directrice qui pourra être reprise dans les éléments du DETTEC et même si celui-ci, comme l'a dit ma collègue Sophie Tritten, est un long serpent de mer, je ne crois pas que cela le mette en péril. On vient d'en former la commission et si, à l'instar de la commission s'étant chargée de la loi sur le Grand Conseil, elle doit se réunir 14 fois, je pense que l'on en reparlera dans deux ans ! Les proches aidants apprécieront d'attendre deux ans.

Quant à la défiscalisation, la motion demande justement de l'adapter, voire de la rendre complète. Je crois que le terme employé laisse au Conseil d'Etat une grande liberté d'exécution. Les motionnaires tiennent surtout à ce qu'on n'oublie pas

d'adapter la LICD en temps voulu. Les motionnaires n'ont jamais demandé d'adapter avant d'avoir décidé des augmentations, comme le laisse entendre la réponse du Gouvernement.

Comme dernier argument, je constate que l'on tente souvent des baisses fiscales pour attirer des revenus supplémentaires et, je dois l'admettre, à raison. Nous, nous vous proposons d'investir un tout petit peu pour éviter d'être submergés par les charges financières dues au vieillissement de notre population. Merci d'essayer de prendre ce risque. Je vous demande donc de soutenir cette motion.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes les personnes, tous les députés qui sont intervenus concernant cette question de revalorisation du revenu des proches aidants dans notre canton.

En préambule, je tiens vraiment à préciser que pour le Conseil d'Etat, le rôle des proches aidants est absolument fondamental dans notre société. On a relevé tout à l'heure un montant de plus de 3 milliards de francs, montant qui représente l'activité des proches aidants dans notre canton. Je pense que nous sommes unanimes à relever le travail énorme et souvent très pénible qu'effectuent les proches aidants. La DSAS est consciente que l'engagement des proches aidants représente un élément essentiel, comme je viens de le dire, du système fribourgeois. Nous allons soutenir, il est bien clair, cet aspect-là. La DSAS chapeaute et soutient également plusieurs associations, dont notamment l'Association des proches aidants Fribourg (PA-F) et Proch-écoute.

L'entrée en vigueur de l'indemnité forfaitaire date de 1993. Vous l'avez très justement dit, Monsieur le Député Gaillard, on n'a pas fait d'indexation au coût de la vie jusqu'à maintenant : on est resté à ces 25 francs. Le canton de Fribourg, pour rappel, a été l'un des pionniers en Suisse dans l'octroi d'une indemnité aux proches aidants. On était un des premiers cantons à le faire. Entre 2011 et 2020, 1'510 personnes par an en moyenne ont bénéficié de l'indemnité forfaitaire. L'augmentation entre 2011 et 2020 est en moyenne de 54%. Entre 2011 et 2020 toujours, ce sont près de 94,2 millions de francs qui ont été versées par les associations de communes au titre de l'indemnité forfaitaire, soit en moyenne près de 9,4 millions de francs par année. L'augmentation entre 2011 et 2020 est ici en moyenne de 65%.

Concernant maintenant l'adaptation de l'indemnité, où en sont les discussions avec la Conférence des préfets ? Pourquoi cela n'avance-t-il pas ? Pour rappel, la loi sur l'indemnité forfaitaire, à son article 3, prévoit que les associations de communes fassent une proposition sur le montant de l'indemnité. Je rappelle encore une fois : on prévoit que les associations de communes fassent une proposition sur le montant de l'indemnité. Jusqu'à ce jour, Mesdames, Messieurs, nous n'avons reçu aucune proposition. A la suite de cette motion, c'est la DSAS, donc mon département, qui a initié les discussions avec la Conférence des préfets. Celle-ci était favorable à une revalorisation du montant de l'indemnité mais n'a, pour le moment, pas été en mesure d'adresser une proposition d'adaptation quant au montant de l'indemnité.

Depuis lors, les parties prenantes ont été réorganisées. A cela s'ajoute le DETTEC, qui prévoit que toutes les compétences en relation avec l'indemnité forfaitaire soient transmises aux communes. Dans tous les cas, il revient aux associations de communes de faire une proposition sur ce montant. La DSAS organisera une rencontre très prochainement avec les partenaires afin de discuter de cette réévaluation et de clarifier les rôles et responsabilités de chacun. Quand je dis très prochainement, cela sera vraiment très rapidement. Je voulais simplement souligner cela.

Je ne peux donc que demander le refus de cette motion car avec le DETTEC, on aura la prise en main du sujet par les communes.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 67 voix contre 26. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Vial Pierre (VE,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte),

Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 67.*

Ont voté contre:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 26.*

Se sont abstenus:

Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mesdames et Messieurs les Député-e-s, les Représentants du Gouvernement, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les huissière, collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil, je vous remercie pour le bon fonctionnement de ce Parlement et ce matin encore, il a été confirmé que le Parlement fonctionne bien. Nous avons absous quasiment l'ensemble des points, hormis celui qui vous concerne peut-être le plus, la révision de la loi sur le Grand Conseil, que nous reprendrons, comme je l'ai déjà dit hier, en octobre. Je rappelle également à toutes celles et tous ceux qui le peuvent de venir avec vos familles visiter ce bâtiment durant le week-end qui arrive dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Profitez-en, c'est peut-être un moment favorable !

Je vous souhaite un bel automne et vous donne rendez-vous à la session d'octobre. Merci de votre active participation (*applaudissements*).

> La séance est levée à 12 h 00

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*